



International  
Co-operative  
Alliance

A large, stylized world map composed of numerous small white dots, centered on the page. The map shows the outlines of the continents in a light, dotted style.

Documents de séance officiels  
**Assemblée générale**

3 septembre 2020  
Réunion virtuelle

## Table des matières

Objet	Page
Constitution du bureau	1
Approbation de l'ordre du jour	2
Informations générales	2
Documents officiels	4
Informations pour le vote	4
Procurations	5
Liste des votes des membres	5
Projet du procès-verbal de l'assemblée générale de l'ACI du 17 octobre 2019	16
Projet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACI du 16 décembre 2019	40
Comptes 2019 & décharge de l'auditeur	44
Reconduction de l'auditeur (RSM)	73
Budget 2020	73
Décharge du conseil d'administration	75
Prochaines assemblées générales	76

### 1. Constitution du bureau



DÉCISION	
CONSTITUTION DU BUREAU	
PRÉSIDENT	Ariel Guarco
SECRÉTAIRE	Antonina Guarrella
OBSERVATEUR	Sébastien Chaillou
OBSERVATEUR	Petar Stefanov

Conformément à l'article 29, paragraphe 4 du règlement d'ordre intérieur de l'ACI : règlement relatif aux procédures de l'assemblée générale

Le président nomme un secrétaire qui n'est pas nécessairement un membre. L'assemblée générale désigne deux observateurs. Le président ou son remplaçant, le secrétaire et les observateurs constituent ensemble le bureau. Si le nombre de membres présents est limité, la composition d'un bureau n'est pas nécessaire.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

Heure	Points à l'ordre du jour	Présentation
13h00	1. Ouverture de l'assemblée générale et constitution du bureau.	Ariel Guarco, Président
	2. Approbation de l'ordre du jour.	Ariel Guarco, Président
	3. Approbation des procès-verbaux de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'assemblée générale de l'ACI qui s'est tenue à Kigali le 17 octobre 2019 ;</li> <li>• l'assemblée générale extraordinaire de l'ACI qui s'est tenue à Bruxelles, Belgique, le 16 décembre 2019.</li> </ul>	Ariel Guarco, Président
	4. Approbation des comptes 2019 et décharge de l'auditeur.	Gregory Wall, Président du comité d'audit et des risques
	5. Reconduction de l'auditeur (RSM)	Ariel Guarco, Président
	6. Budget 2020.	Gregory Wall, Président, Comité d'audit et des risques
	7. Décharge du conseil d'administration.	Ariel Guarco, Président
15h00	Clôture de l'assemblée générale.	Ariel Guarco, Président

## Informations générales

L'assemblée générale de l'ACI se tiendra virtuellement **le 3 septembre 2020 de 13h00 à 15h00** CEST (heure belge). Il s'agit d'une assemblée générale administrative qui doit être convoquée annuellement conformément à la législation belge<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> En raison de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement belge a modifié les procédures, la méthode et le calendrier des assemblées générales. Le gouvernement belge a approuvé le report de l'obligation de tenir l'assemblée générale annuelle avant la fin juin à des fins administratives de 10 semaines supplémentaires.

Pendant l'assemblée générale une interprétation simultanée sera assurée en anglais, français et espagnol. Pour les autres langues les interprètes des délégations devront s'inscrire auprès de leur délégation et ils seront en mesure de fournir une interprétation via une application iPhone conformément aux explications données sur les formulaires de désignation des électeurs et de procuration.

### **Motions**

Les amendements à une motion doivent être soumis par écrit au directeur général 7 (sept) jours avant le début de la discussion sur la motion et seront examinés dans l'ordre de leur arrivée. À l'issue de la discussion, chaque amendement sera mis aux voix avant la motion originale.

### **Ordre du débat**

Les membres et leurs représentants désireux de s'exprimer sur n'importe quel sujet lors de l'assemblée générale doivent en faire part au président, en appuyant sur le bouton « lever la main ». Le président les appellera dans l'ordre dans lequel leurs demandes seront reçues. Toutes les interventions doivent être adressées au président, concerner le sujet en cours de discussion ou porter sur une question de procédure. En règle générale, le président demande aux orateurs de respecter un temps de parole précis.

### **Vote**

La plupart des **votes** se feront à main levée en utilisant l'outil de sondage intégré dans le programme en ligne. La résolution sera présentée sur l'outil de sondage et les membres seront invités à sélectionner « oui », « non » ou « s'abstenir ».

Si une résolution qui n'était pas attendue est proposée au cours de l'assemblée générale, les membres utiliseront le bouton « lever la main » pour voter à main levée. Assurez-vous d'attendre le signal du président pour le faire et n'appuyez sur le bouton « lever la main » que lorsque vous acceptez l'option présentée, assurez-vous aussi de retirer le bouton « lever la main » une fois le décompte de cette option terminé.

Une résolution devra être votée au scrutin secret. Pour cette résolution, il vous sera demandé de vous connecter à un autre système. Les informations de connexion à cet effet seront envoyées séparément aux membres. Voulez-vous noter que nous utiliserons le même système de vote électronique que celui qui a été utilisé pour l'assemblée générale de l'ACI à Kuala Lumpur et qui est utilisé par l'ACI Asie-Pacifique au cours de leurs assemblées générales.

### **Formation en ligne et essai à blanc**

Pour l'assemblée virtuelle, l'ACI utilisera un programme de vidéo conférence. Il est fortement recommandé aux membres de participer à la formation en ligne et au test à blanc afin de comprendre le fonctionnement du système et de vérifier que votre micro, votre vidéo et les autres paramètres fonctionneront correctement pendant la réunion. Des informations relatives à l'utilisation du programme de vidéo conférence seront fournies aux personnes inscrites et seront disponibles sur notre [site](#) avant la formation et le test à blanc ».

Les membres devront utiliser un système de vote en ligne distinct pour le vote au scrutin secret pour la reconduction de l'auditeur. L'ACI donnera un aperçu du fonctionnement de ce

système de vote en ligne pendant le test à blanc. Les membres pourront participer à cette formation en ligne et à cet essai à blanc à l'une de ces deux dates (heure de Bruxelles) :

Quand	Langues
17 août, 09h00 CEST	Anglais
17 août, 16h00 CEST	Anglais, français et espagnol

Pour participer à la formation en ligne et à l'essai à blanc veuillez renvoyer les formulaires d'inscription des électeurs et de procuration **pour le 14 août au plus tard**.

## Documents officiels

Les publications suivantes contiennent des informations importantes pour l'assemblée générale 2020 en ligne de l'ACI.

- [Statuts et règlement d'ordre intérieur de l'ACI](#)
- [Rapport annuel 2019](#) – sera disponible à la mi-août
- [Instructions sur l'utilisation de la plateforme de réunion en ligne](#)
- [Instructions sur l'utilisation du système de vote en ligne](#)
- [Formulaires d'inscription des électeurs et de procuration](#)
- [Règlements pour les assemblées générales hybrides](#)

## Inscription des électeurs

Les délégués sont tenus de remplir le formulaire de désignation des électeurs et de procuration pour avoir accès à l'assemblée générale de l'ACI et au système de vote en ligne. Les formulaires de désignation des électeurs sont disponibles [ici](#). Merci de les remplir dûment et de nous les soumettre dès que possible – **le 2 septembre 13h00 CEST au plus tard** – pour nous permettre de gérer votre inscription et de vous fournir vos informations de connexion pour l'assemblée générale en ligne et sur le système de vote.

Tous les points, à l'exception de la reconduction du mandat de l'auditeur seront approuvés à main levée lors de l'assemblée générale. Les membres ont le choix entre :

1. participer à l'assemblée générale en ligne, ou
2. confier leurs votes par procuration à un délégué qui participera à l'assemblée générale. Cette option donne également aux membres la possibilité de voter eux-mêmes en ligne pour la reconduction de l'auditeur à tout moment du 18 août au 3 septembre (date à laquelle le vote se termine pendant l'assemblée générale).

## Procurations

Si votre organisation n'assiste **pas** à l'assemblée générale de l'ACI en ligne, vous pouvez toujours voter en ligne pour la reconduction de l'auditeur (RSM) et confier vos votes à un autre délégué participant à la réunion.

Une procuration n'est pas nécessaire pour confier vos votes à un participant de votre pays. Vous pouvez simplement désigner cette personne comme mandataire dans la section A de votre formulaire de désignation des électeurs.

Si vous souhaitez toutefois confier votre vote à un membre qui n'est pas de votre pays ou au mandataire officiel désigné, une procuration est nécessaire. Le formulaire de procuration se trouve à la dernière page (section B) du formulaire de désignation des électeurs. Le formulaire comprend des instructions détaillées sur la manière de l'utiliser.

Pour désigner un mandataire, votre organisation doit envoyer le formulaire de désignation des électeurs à l'ACI **avant le 28 août 2020**. Les formulaires de procuration reçus après cette date ne seront pas valides.

## Liste des votes des membres

Le tableau ci-dessous indique le nombre de votes dont chaque membre disposera au cours de l'assemblée générale sous réserve de son éligibilité à voter.

Pays	Organisations	Votes
<b>AFRIQUE</b>		
ANGOLA	Cooperativa De Credito Para Os Funcionários Da Presidência (COOCREFP)	2
BOTSWANA	Botswana Co-operative Association (BOCA)	3
CONGO, (République démocratique du)	Cooperative d'épargne et de Credit de Nyawera (COOPEC NYAWERA)	2
CÔTE D'IVOIRE	Fédération des sociétés coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI)	2
	Fédération des Unions des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI Coop CA)	9
ÉGYPTE (République arabe d')	The General Authority for Construction and Housing Cooperatives (CHC)	2
ESWATINI	Eswatini Farmers Cooperative Union (ESWAFCU)	0
ÉTHIOPIE	Awach Savings and Credit Cooperative (ASCCo)	2

	Oromia Coffee Farmers Co-operative Union (OCFCU) Ltd.	4
GHANA	Easy Investment Co-op Credit Union Ltd. (EICCU)	1
	Ghana Cooperative Agricultural Producers and Marketing Association (AGRIC COOP GHANA)	3
	Ghana Co-operative Council (GCC)	4
GUINÉE	Fédération des Coopératives d'Approvisionnement et d'Alimentation Générale (FECAAG)	2
KENYA	CIC Insurance Group Ltd.	3
	Co-operative Bank of Kenya Ltd (CBK)	7
	Kenya Co-operative Coffee Exporters Ltd (KCCE)	9
	Kenya Union Of Savings & Credit Co-operatives Ltd. (KUSCCO)	1
	National Co-operative Housing Union Ltd. (NACHU)	1
	The Co-operative Alliance of Kenya (CAK)	0
	The Co-operative University of Kenya (CUK)	4
LESOTHO	Co-operative Lesotho Ltd.	3
MAURICE	Mauritius Co-operative Alliance Ltd. (MCAL)	2
MOROC	Office du Développement de la Coopération (ODCo)	0
MOZAMBIQUE	Associação Moçambicana para Promoção do Cooperativismo Moderno (AMPCM)	0
NAMIBIE	Namibia Co-operatives Advisory Board (NCAB)	0
NIGER	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger (FCMN-Niya)	2
NIGERIA	Co-operative Federation Of Nigeria (CFN)	10
	Federal Department of Co-operatives, Federal Ministry of Agriculture & Rural Development (FDC)	0
	Nigerian National Petroleum Corporation Cooperative Multipurpose Society LTD (NNPC-CMS Lagos)	2
	Odua Cooperative Conglomerate Ltd (OCCL)	2
RWANDA	National Cooperatives Confederation of Rwanda (NCCR)	9
	UNILAK -University of Lay Adventists of Kigali	0
SOMALIE	Somali Union Co-operative Movement (UDHIS)	2
AFRIQUE DU SUD	South African National Apex Co-op (SANACO)	3
TANZANIE	Moshi Co-operative University (MoCU)	0
	Tanzania Federation of Co-operatives Ltd. (TFC)	5
OUGANDA	HealthPartners Uganda (HPU)	0
	Uganda Co-operative Alliance Ltd. (UCA)	7
ZIMBABWE	Zimbabwe National Association Of Housing Co-operatives (ZINAHCO)	2

AMÉRIQUES		
ARGENTINE	Agricultores Federados Argentinos Sociedad Cooperativa Limitada (AFA S.C.L.)	1
	Banco Credicoop Cooperativo Ltd. (BCCL)	2
	Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR)	8
	Confederación Nacional de Cooperativas de Trabajo (CNCT)	1
	Cooperativa de Provisión y Comercialización de Servicios Comunitarios de Radiodifusión COLSECOR Limitada (COLSECOR)	1
	Cooperativa de Trabajos Portuarios Limitada de San Martin (Coop Portuaria)	1
	Federación Argentina de Cooperativas de Consumo (FACC)	2
	Instituto Movilizador De Fondos Cooperativos, Cooperativa Ltda. (IMFC)	1
	La Segunda Cooperativa Limitada Seguros Generales	4
	Sancor Cooperativa de Seguros Ltda	4
BOLIVIE	Cooperativa Boliviana de Cemento, Industrias y Servicios - COBOCE LTDA	2
	Cooperativa de Telecomunicaciones Santa Cruz R.L. (COTAS R.L.)	4
	Cooperativa Rural De Electrificación R.L. (CRE R.L.)	4
BRÉSIL	Central De Cooperativas E Empreendimentos Solidários Do Brasil (UNISOL Brasil)	1
	Central Nacional das Cooperativas Odontológicas (Uniodonto do Brasil)	1
	Central Nacional Unimed - Cooperativa Central (CNU)	1
	Cooperativa de Crédito, Poupança e Investimento Sicredi Pioneira RS - Sicredi Pioneira RS	0
	Cooperativa de Trabalho Médico de Ribeirão Preto (COMERP)	1
	Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB)	10
	Unimed Do Brasil, Confederação Nacional Das Cooperativas Médicas (UNIMED)	1
	Unimed Seguros Saúde S.A.	10
CANADA	Co-operatives and Mutuals Canada / Coopératives et mutuelles Canada (CMC)	11
CHILI	Cooperativa abierta de vivienda Limitada (CONAVICOOP)	2
	COOPEUCH Ltda. Cooperativa de Ahorro y Crédito	5
COLOMBIE	Asociación Colombiana de Cooperativas (ASCOOP)	4
	Asociación Nacional de Fondos de Empleados (ANALFE)	3
	Banco Cooperativo Coopcentral	4
	Caja Coperativa CREDICOOP (CREDICOOP)	1

	Casa Nacional del Profesor (CANAPRO)	1
	Confederación de Cooperativas de Colombia (CONFECOOP)	3
	Cooperativa del Magisterio (CODEMA)	1
	Cooperativa Empresarial Multiactiva Popular (COEMPOPULAR)	1
	Cooperativa Médica Del Valle Y De Profesionales De Colombia (COOMEVA)	1
	Financiera Progressa	1
	La Equidad Seguros	5
	Universidad Cooperativa de Colombia (UCC)	0
COSTA RICA	Banco Popular y de Desarrollo Comunal (BPDC)	4
	Centro de Estudios y Capacitación Cooperativa R.L. (CENECOOP)	4
	Consejo Nacional de Cooperativas (CONACCOOP)	5
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Ande N° 1 R.L. (Coope Ande N°1 R.L.)	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Servidores Judiciales R.L. (COOPEJUDICIAL R.L.)	2
	Coopeservidores	4
	Instituto Nacional de Fomento Cooperativo (INFOCOOP)	0
CURAÇAO	Sociedad de Seguros de Vida del Magisterio Nacional (SSVMN)	3
	Ministry of Economic Development (MEO)	0
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Cooperativa de Servicios Múltiples de Profesionales de Enfermería Inc. (COOPROENF)	2
	Cooperativa de Servicios Múltiples La Telefónica (COOPSEMUTEL)	2
	Cooperativa Nacional de Servicios Múltiples de Los Maestros Inc. (COOPNAMA)	4
	Cooperativa por Distritos y Servicios Múltiples "Vega Real", Inc.	3
	Fundación Dominicana para el Desarrollo Social y Cooperativo (FUNDESCOOP)	0
ÉQUATEUR	Cooperativa de Ahorro y Crédito Policía Nacional (CPN)	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Riobamba Ltda. (COAC RIOBAMBA)	3
EL SALVADOR	Federación de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito de El Salvador de R.L. (FEDECACES)	4
GUATEMALA	Confederación Guatemalteca de Federaciones Cooperativas, Responsabilidad Limitada (CONFECOOP)	7
HAÏTI	Union Cooperative de Credit Agricole et Rural d'Haiti (UNICAGRIH)	1
HONDURAS	Cooperativa de Ahorro y Crédito Educadores de Honduras Limitada (COACEHL Ltda.)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito 'Sagrada Familia' Ltda.	4

	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito de Honduras, Ltda. (FACACH)	5
JAMAÏQUE	Jamaica Co-operative Credit Union League (JCCUL)	6
	TIP Friendly Society	2
MEXIQUE (République du)	Caja Popular Mexicana SC de AP de RL de CV (CPM)	8
	Confederación Nacional Cooperativa de Actividades Diversas de la República Mexicana (CNC) S.C. de R.L.	4
	Federación de Cajas Populares ALIANZA SC de RL de CV	4
	FENORESTE S.C.L. de C.V.	4
PANAMA	Cooperativa de Servicios Múltiples Profesionales, R.L.	2
	Instituto Panameño Autónomo Cooperativo (IPACOOOP)	0
PARAGUAY	Confederación de Cooperativas Rurales del Paraguay Ltda. (CONCOPAR)	2
	Confederación Paraguaya De Cooperativas CONPACOOOP Ltda.	6
	Cooperativa Universitaria Ltda.	2
	Federación de Cooperativas del Paraguay (FECOPAR LTDA.)	3
	Federación de Cooperativas Multiactivas del Paraguay (FECOMULP LTDA.)	5
	Panal Compañía de Seguros Generales S.A. - Propiedad Cooperativa	7
PÉROU	Cooperativa de Ahorro y Crédito (Crl. Francisco Bolognesi Ltda.) (C.A.C. FB)	2
	Cooperativa de Ahorro y Credito del Centro (COOPAC CENTROCOOP)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito San Martín de Porres Ltda.	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Santa María Magdalena, Ltda. (CACSM)	4
PORTO RICO	Banco Cooperativo de Puerto Rico (Bancoop)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito "Dr. Manuel Zeno Gandía"	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Arecibo (COOPACA)	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Vega Alta (VEGACOOOP)	2
	Cooperativa de Seguros Múltiples de Puerto Rico	4
	Liga de Cooperativas de Puerto Rico (LIGACOOOP)	2
ÉTATS-UNIS	CHS Inc.	25
	CoBank, ACB	
	Credit Union National Association, Inc. (CUNA)	
	Nationwide Mutual Insurance Company	
	National Co+op Grocers (NCG)	
	National Cooperative Bank (NCB)	

	National Cooperative Business Association CLUSA International (NCBA CLUSA)	
	National Rural Electric Co-operative Association (NRECA)	
	Land O'Lakes Venture37	0
	National Society Of Accountants For Co-operatives (NSAC)	0
URUGUAY	Cámara Uruguaya de Cooperativas de Ahorro y Crédito and Capitalización (CUCACC)	5
	Confederación Uruguaya de Entidades Cooperativas (CUDECOOP)	5
	Cooperativas Nacionales Financieras Aliadas en Red (CONFIAR)	3
	Instituto Nacional del Cooperativismo (INACOOOP)	0
<b>ASIE-PACIFIQUE</b>		
AUSTRALIE	Business Council of Co-operatives and Mutuals (BCCM)	10
	Capricorn Society Ltd.	2
	Co-operative Bulk Handling Limited (CBH Group)	2
BANGLADESH	Bangladesh Samabaya Bank Limited (BSBL)	2
	National Co-operative Union of Bangladesh (Bangladesh Jatiya Samabaya Union-BJSU)	12
BHOUTAN	Department of Agricultural Marketing and Cooperatives (DAMC)	0
CHINE (République populaire de)	All China Federation of Handicraft & Industrial Co-operatives (ACFHIC)	4
	All China Federation of Supply and Marketing Co-operatives (ACFSMC)	11
	Fujian Federation of Supply and Marketing Cooperatives (FUJIAN COOP)	4
	Heilongjiang Guhe Cooperative Association (Guhe)	1
	International Committee for the Promotion of Chinese Industrial Co-operatives (ICCIC)	0
	Jiangsu Supply & Marketing General Co-operative	5
FIDJI	Department of Co-operative Business (DCB)	0
INDE	Buldana Urban Co-operative Credit Society Ltd. (BUCCS)	1
	Co-operative House Building & Finance Corporation Ltd.	1
	Indian Farm Forestry Development Co-operative Ltd. (IFFDC)	1
	Indian Farmers Fertiliser Co-operative Ltd. (IFFCO)	10
	Krishak Bharati Co-operative Ltd. (KRIBHCO)	1
	National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (NAFED)	1
	National Co-operative Agriculture & Rural Development Banks' Federation Ltd. (NAFCARD)	1

	National Co-operative Development Corporation (NCDC)	0
	National Co-operative Union of India (NCUI)	4
	National Federation of Farmers Procurement, Processing & Retailing Cooperatives of India Ltd. (NACOF)	1
	National Federation of Fishers Cooperatives Ltd. (FISHCOPFED)	1
	National Federation of State Co-operative Banks Ltd. (NAFSCOB)	1
	Tirumalla Tirupati Multistate Cooperative Credit Society Limited	1
	Uralungal Labour Contract Cooperative Society Ltd. (ULCCS Ltd)	1
INDONÉSIE	Indonesian Co-operative Council (DEKOPIN)	12
	National Federation of People-based Co-operative Enterprises (INKUR Federation)	2
IRAN	Central Union of state Rural Production Cooperatives of Iran (CURPC)	1
	Central Organization for Rural Co-operatives of Iran (CORC)	0
	Central Union of Rural & Agricultural Co-operatives of Iran (CURACI)	6
	Iran Chamber of Cooperatives (ICC)	11
	Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)	1
	Pishgaman Cooperative Union (PCU)	2
	Rah-e-roshd Cooperative Educational Complex (RCEC)	1
	Supervision and Coordination Central Union of Rural and Agricultural Co-operatives of Iran (SCURA)	2
	Taavon Insurance Co.	1
	Tose'e Ta'avon Bank (T.T. Bank)	0
JAPON	Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-ZENCHU)	2
	IE-NO-HIKARI Association (Association for Education and Publications on Agricultural Co-operatives)	1
	Japan Co-op Insurance Consumers' Co-operative Federation (JCIF)	1
	Japan Co-operative Alliance (JCA)	1
	Japan Co-operative Insurance Association Inc. (JCIA)	0
	Japan Workers' Co-operative Union (Jigyodan) (JWCU)	1
	Japanese Consumers' Co-operative Union (JCCU)	3
	Japanese Health and Welfare Co-operative Federation (HeW CO-OP Japan)	1
	National Association of Labour Banks (NALB)	1
National Federation of Agricultural Co-operative Associations (ZEN-NOH)	3	

	National Federation of Fisheries Co-operative Associations (JF ZENGYOREN)	1
	National Federation of Forest Owners' Co-operative Associations (ZENMORI-REN)	1
	National Federation of University Co-operative Associations (NFUCA)	1
	National Federation of Workers and Consumers Kyosai Cooperatives (Kokumin Kyosai co-op)	1
	National Mutual Insurance Federation of Agricultural Co-operatives (ZENKYOREN)	3
	The Japan Agricultural News (NIHON-NOGYO-SHIMBUN)	1
	The Norinchukin Bank	3
JORDANIE	Jordan Co-operative Corporation (JOR)	2
KAZAKHSTAN (République du)	Union of Consumer Cooperation of the Republic of Kazakhstan	2
KIRIBATI	Ministry of Commerce, Industry and Cooperatives (MCIC)	0
CORÉE (République de)	iCOOP	2
	International Solidarity of Korea Cooperatives (ISKC)	1
	Korean Federation of Community Credit Cooperatives (KFCC)	10
	Korean National Federation of Fisheries Co-operatives (KNFC)	1
	National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	6
	National Credit Union Federation of Korea (NACUFOK)	4
	National Forestry Co-operatives Federation (NFCF)	1
KOWEÏT	Union of Consumer Co-operative Societies State of Kuwait (KUCCS)	4
KYRGYZSTAN	Co-operatives Union of Kyrgyzstan (CUK)	1
MALAISIE	Cooperative Institute of Malaysia (CIM)	0
	Malaysian National Cooperative Movement (ANGKASA)	10
	National Land Finance Co-operative Society Ltd. (NLFCS)	3
MALDIVES	Maldives Fishermen's Association (MFA)	0
MONGOLIE	Mongolian National Co-operative Alliance (MNCA)	3
	National Association of Mongolian Agricultural Co-operatives (NAMAC)	4
MYANMAR	Central Co-operative Society Ltd. (CCS)	9
NÉPAL	National Co-operative Bank Ltd. (NCBL)	8
	National Co-operative Development Board (NCDB)	0
	National Co-operative Federation of Nepal (NCF)	8
	Nepal Agricultural Co-operative Central Federation Limited (NACCFL)	4
	Nepal Multipurpose Central Co-operative Union Ltd (NEMCCU)	3

NOUVELLE-ZÉLANDE	Cooperative Business New Zealand	4
PAKISTAN	Karachi Co-operative Housing Societies Union Ltd. (KCHSU)	4
PALESTINE	Cooperative Work Agency (CWA)	0
	Economic and Social Development Center of Palestine (ESDC)	1
	Palestinian Agriculture Cooperative Union (PACU)	2
	Union of Housing Cooperatives in Palestine (PUHC)	1
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Office of Co-operative Societies of Papua New Guinea (OCS PNG)	0
PHILIPPINES	1 Cooperative Insurance System of the Philippines Life and General Insurance (1CISP)	2
	Aurora Integrated Multipurpose Cooperative (AIMCooP)	2
	Climbs Life and General Insurance Cooperatives (CLIMBS)	2
	Co-operative Development Authority (CDA)	0
	Federation of Peoples' Sustainable Development Cooperative (FPSDC)	2
	MASS-SPECC Cooperative Development Center	2
	Metro South Cooperative Bank (MSCB)	1
	National Confederation Of Co-operatives (NATCCO)	3
	Philippine Co-operative Center (PCC)	6
	Union of Legitimate Service Contracting Cooperatives (ULSCC)	2
	Victo National Co-operative Federation And Development Center (VICTO National)	3
SINGAPOUR	Singapore National Co-operative Federation Ltd. (SNCF)	6
SRI LANKA	National Co-operative Council of Sri Lanka (NCCSL)	10
	National Institute Of Co-operative Development (NICD)	0
	SANASA Federation Ltd in Sri Lanka	6
	Sri Lanka Consumer Co-operative Societies Federation Ltd. (Coopfed)	6
THAÏLANDE	The Co-operative League of Thailand (CLT)	11
TIMOR-LESTE	Con-Federation (CNCTL)	2
ÉMIRATS ARABES UNIS	Sharjah Co-operative Society (SCS)	2
VANUATU	Office of the Registrar of Cooperatives and Business Development Services (ORCBDS)	0
VIETNAM	Vietnam Co-operative Alliance (VCA)	10
<b>EUROPE</b>		

ARMÉNIE	"Farm Credit Armenia" Universal Credit Organization Commercial Cooperative (FCA UCO CC)	2
AUTRICHE	Oesterreichischer Verband Gemeinnütziger Bauvereinigungen - Revisionsverband (GBV)	5
BIÉLORUSSIE (République de)	Belarussian Republican Union of Consumer Societies (BELKOOPSOYUZ)	10
BELGIQUE	Febecoop	2
BULGARIE	Central Cooperative Bank Plc (CCB)	2
	Central Co-operative Union (CCU)	4
	National Union of Workers Producers Co-operatives of Bulgaria (NUWPCB)	4
CROATIE	Croatian Centre for Cooperative Entrepreneurship (CCCE)	0
CHYPRE	Civil Servants Co-op Ltd. (ME-KOOP LTD.)	1
	Co-operative Central Bank Ltd. (CCB)	5
	Cyprus Turkish Co-operative Central Bank Ltd. (KoopBank)	3
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Co-operative Association of the Czech Republic (CACR)	5
DENEMARK	Kooperationen	2
FINLANDE	Pellervo Coop Center	9
	SOK Corporation	8
FRANCE	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	10
	Coop FR	2
	Crédit Coopératif	2
	Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (FNCE)	9
	Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC)	2
ALLEMAGNE	DGRV - Deutscher Genossenschafts- und Raiffeisenverband e. V.	11
	Gdw Bundesverband Deutscher Wohnungs- Und Immobilienunternehmen E.v.	8
	Zentralverband deutscher Konsumgenossenschaften e.V. (ZdK)	0
GRÈCE	Social Solidarity and Regional Development Network (KAPA Network)	0
HONGRIE	National Federation of Agricultural Co-operators and Producers (MOSZ)	2
IRELANDE	Co-operative Housing Ireland (CHI)	1
ISRAËL	Central Union for Co-operative Initiative in Israel	1
	The Kibbutz Movement	3
ITALIE	Alleanza delle Cooperative Italiane	11
	European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (EURICSE)	0

LITHUANIE	Lithuanian Union of Co-operative Societies (LITCOOPUNION)	4
MALTE	Koperattivi Malta	2
MOLDAVIE (République de)	Central Union of Consumer Co-operatives of the Republic of Moldova (MOLDCOOP)	4
NORVÈGE	Coop Norge SA	7
	Norwegian Agricultural Co-operatives	2
	The Co-operative Housing Federation of Norway (NBBL)	5
POLOGNE	Auditing Union of Housing Co-operatives	9
	National Association Of Co-operative Savings And Credit Unions (NACSCU)	7
	National Auditing Union of Workers' Co-operatives (NAUWC)	1
	National Co-operative Council - NCC	6
	National Supervision Union Of Spolem Consumer Co-operatives	2
PORTUGAL	Confecoop - Confederação Cooperativa Portuguesa, CCRL	5
	Cooperativa António Sérgio para a Economia Social - Cooperativa de Interesse Público de Responsabilidade Limitada (CASES)	1
ROUMANIE	National Union of Consumer Co-operatives (CENTROCOOP)	3
	National Union of Handicraft and Production Co-operatives of Romania (UCECOM)	2
RUSSIE	Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation (Centrosyuz of the Russian Federation)	9
	Moscow Regional Union of Consumer Societies	2
SLOVAQUIE	Co-operative Union of the Slovak Republic	4
ESPAGNE	Confederació de Cooperatives de Catalunya (CoopCat)	6
	Confederación Empresarial Española de la Economía Social (CEPES)	4
	Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA)	4
	Fundación Espriu	4
	KONFEKOOP - Confederación de Cooperativas de Euskadi	2
SUÈDE	Coompanion - Kooperativ Utveckling Sverige	0
	Folksam	2
	Hsb Riksförbund (Swedish National Tenant-owner Cooperative Housing Association)	5
	Kooperativa Förbundet (KF) (the Swedish Co-operative Union)	9
	Riksbyggen (co-operative Housing Union)	4
SUISSE	Allgemeine Baugenossenschaft Zürich (ABZ)	2
	Baugenossenschaft mehr als wohnen	1

TURQUIE	Central Union Of The Agricultural Credit Cooperatives Of Turkey (ACC)	5
	The Central Union of Turkish Forestry Co-operatives (ORKOOP)	4
UKRAINE	Central Union of Consumer Societies of Ukraine (UKOOPSPILKA)	4
ROYAUME-UNI	Co-operatives UK	10
	The Midcounties Co-operative Limited	5
<b>SUPRANATIONAL</b>		
AFRIQUE	Africa Confederation of Co-operative Savings & Credit Associations (ACCOSCA)	1
AMÉRIQUES	Association of Asian Confederations of Credit Unions (ACCU)	1
ASIE-PACIFIQUE	Caribbean Confederation of Credit Unions (CCCU)	0
EUROPE	European Association Of Co-operative Banks (EACB)	1

### 3. Approbation des procès-verbaux

#### Projet du procès-verbal de l'assemblée générale

▪ Kigali, Rwanda, 17 octobre 2019 ▪

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSTITUTION DU BUREAU

Le président Ariel GUARCO souhaite la bienvenue à tous et à toutes, rappelant qu'il s'agit de la deuxième assemblée générale qui se tient sur le continent africain et qu'elle a été précédée quelques jours plus tôt d'une réunion du conseil d'administration.

Le président constate la présence de 130 délégués votants, de 142 organisations votantes, dont 67 pays votant par procuration. On compte ainsi 633 voix au total ce qui équivaut à 86 % des membres votants. Le quorum est donc atteint.

Le président présente ensuite le panel à savoir Jean-Louis BANCEL, président de Cooperatives Europe, Japeth MAGOMERE, président de l'ACI Afrique, Graciela FERNÁNDEZ, présidente de Coopératives des Amériques, Li Chunseng, président de l'ACI Asie-Pacifique et Bruno ROELANTS, directeur général de l'ACI. Le président confirme que Jean-Louis BANCEL sera également président du comité d'audit et des risques.

Conformément aux dispositions administratives et législatives belges, un bureau doit être constitué pour la durée de l'assemblée générale. Le président nomme ainsi :

- Bernadette TURNER : secrétaire de l'assemblée générale
- Jose PEREZ (Fundación Espriu – Espagne) : scrutateur
- Ahsan Ali Thakur (Karachi Cooperatives – Pakistan) : scrutateur

Le président, la secrétaire et les scrutateurs constituent ensemble le bureau de l'assemblée générale.

La composition du bureau est mise aux voix.

La composition du bureau pour l'assemblée générale 2019 est approuvée à l'unanimité.

Le président demande à tous les délégués qui souhaitent prendre la parole de limiter leurs commentaires et/ou leurs questions à deux minutes seulement.

## 2. BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le président déclare que c'est un réel plaisir de tenir cette conférence et cette assemblée générale au Rwanda, assurant qu'il s'agit d'un moment politique important à la fois dans ce pays et sur le continent. En janvier de cette année, il a eu le plaisir de visiter différents pays du continent africain, dont le Rwanda, et il a promis l'engagement de l'ACI dans cette région. Il espère que tout le monde a apprécié la conférence qui a exploré les moyens d'atteindre le développement durable. Le président a rencontré de nombreux coopérateurs au cours des derniers jours et il a été impressionné par le potentiel du mouvement coopératif au Rwanda et dans la région. Avant le début de la conférence, le président et d'autres membres du conseil d'administration ont pu visiter le mémorial du génocide. Ce fut une expérience très émouvante pour tous et ils ont tous été impressionnés par la manière dont le peuple rwandais a surmonté un conflit aussi brutal. Il a été frappé de constater que 45 % de la population appartiennent à des coopératives et le rôle que celles-ci ont joué en faveur de la paix et du rétablissement de la démocratie.

Le président est heureux d'annoncer que plus de 1100 représentants ont assisté à la conférence, démontrant ainsi l'opportunité de se réunir une fois par an. Au cours de cette assemblée générale l'occasion sera donnée d'examiner le nouveau plan stratégique et son contenu et d'y contribuer chaque fois que possible. Ce plan nous fera traverser la prochaine décennie jusqu'en 2030 et constituera le plan de travail annuel du conseil d'administration.

Le président rend ensuite hommage à Stanley MUCHIRI, membre de longue date du conseil d'administration de l'ACI. Il rappelle que Stanley MUCHIRI était président de la Région Afrique depuis 2003 et qu'il occupait depuis lors un siège au conseil d'administration de l'ACI. Stanley MUCHIRI a pris sa retraite le 3 octobre 2018 et est malheureusement décédé le 6 octobre 2018, trois jours plus tard à peine. Stanley était également membre du Conseil africain et a réalisé un excellent travail avec les deux organisations.

Une courte vidéo est projetée pour commémorer la vie de Stanley MUCHIRI et pour souligner sa contribution au mouvement coopératif africain et mondial.

Pour conclure, le président indique que lors de sa visite au Kenya il avait rendu visite à la famille de Stanley MUCHIRI accompagné de Sifa CHIYOGÉ, directrice régionale pour la Région Afrique, et qu'ils avaient évoqué les réalisations de Stanley MUCHIRI et les moments heureux qu'ils avaient partagés avec lui.

## 3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président signale que conformément aux statuts de l'ACI l'ordre du jour a été distribué 30 jours avant la réunion avec d'autres documents pertinents. Il demande qu'il soit approuvé.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2018

Le procès-verbal de l'assemblée générale de 2018 qui s'est tenue à Buenos Aires le 21 octobre 2018 a été envoyé avant cette réunion avec toutes les corrections qui auraient dû parvenir au directeur général avant le 3 octobre 2019. Le directeur général indiquant

qu'aucune correction ne lui a été envoyée, le président demande donc l'approbation du procès-verbal.

**Le procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 21 octobre 2018 à Buenos Aires est approuvé à l'unanimité.**

## 5. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le président signale qu'il s'est rendu dans de nombreux pays au cours de ces 12 derniers mois et qu'il a pu constater que les rencontres personnelles étaient très importantes. Elles ont permis de toucher le plus grand nombre de membres possible pour établir des liens et partager des idées mais aussi de soutenir l'ACI auprès des entités publiques, gouvernements, ministères, secteurs de la santé, secteurs agricoles, jeunes, lui donnant ainsi plus de visibilité. Les visites de l'année dernière ont été bien coordonnées, ce qui lui a permis de participer à des événements dans nos quatre Régions. Une partie de l'accent a été mis sur les ODD et sur la manière dont les coopératives peuvent aider l'ONU à les atteindre. Tous les discours prononcés ont mentionné les domaines et les relations que l'ACI veut approfondir, à savoir : l'environnement, le changement climatique, la sécurité alimentaire, l'avenir du travail, le changement informatique rapide que nous connaissons tous, la démocratie, la stabilité financière et la stabilité en général ainsi que davantage d'engagement avec les gouvernements et plus d'intégration coopérative.

La masse de connaissances du mouvement coopératif est un atout extraordinaire sur lequel nous pouvons compter pour aider à résoudre la complexité des conflits sociaux, économiques et politiques. Nous pouvons montrer publiquement que le modèle de l'entreprise coopérative apporte de vraies réponses et contribue à la paix sociale. Nous avons la tâche permanente de tendre la main aux gens pour faire passer notre message coopératif.

Il a rendu visite cette année à la Moldavia Coop Trade University et a également participé à une conférence à Bucarest à laquelle ont pris part des étudiants, des chercheurs et des enseignants. Ces liens avec les chercheurs et les universités sont essentiels pour faire avancer le partage des connaissances, les coopératives sont une option sérieuse de travail et sont capables d'écouter les personnes qui mettent en œuvre les politiques publiques.

La force et le développement du mouvement sont indispensables et nous devons construire plus d'alliances. L'une des plus importantes d'entre elles a été établie avec l'OIT où, après avoir participé à une conférence conjointe – pour célébrer le 100e anniversaire de l'OIT – nous avons partagé des propositions et renouvelé notre engagement en faveur du travail décent et durable pour l'avenir. Par conséquent, nous avons signé un protocole d'accord avec l'OIT le 24 juin 2019 et nous sommes parvenus à faire inscrire les coopératives dans leur Déclaration. Nous avons également discuté de l'activité spécifique menée par le groupe de travail des Nations Unies sur la solidarité et de la manière dont nous pourrions nous y engager.

Du 27 au 29 mai 2019 la FAO a lancé la décennie 2019-2028 des Nations Unies pour l'agriculture familiale et nous avons déjà signé un protocole d'accord avec elle.

Nous devons également trouver un moyen de renforcer nos relations avec les plus grandes coopératives et de réaliser des projets communs. Buenos Aires a vu la création de l'ICETT avec les principales coopératives membres pour créer l'innovation et renforcer le mouvement à l'échelle mondiale, pour examiner les stratégies

commerciales des coopératives internationales, le renforcement des groupes entrepreneuriaux entre coopératives, les chaînes de valeur, l'intelligence artificielle, la technologie de la chaîne de blocs, les ODD appliqués aux grandes coopératives et aux groupes coopératifs, l'avenir du travail et la définition d'indicateurs supplémentaires pour le Global 300, etc. Quinze organisations membres se sont réunies en Italie en mars de cette année et ont discuté d'un programme de travail à poursuivre en janvier 2020 à Bruxelles.

Il a également visité cette année l'Union coopérative du Brésil ainsi que les coopératives mutuelles argentines de Columbia Credit Cooperative Union. En Bolivie, il a assisté à la réunion du Conseil des Amériques et a visité d'autres coopératives en Uruguay, au Costa Rica et au Mexique ainsi que le réseau des. Lors de sa visite en Afrique, il a visité des coopératives au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie, en Éthiopie et au Rwanda où il a eu des contacts avec des dirigeants de coopératives. Il était également présent à l'ouverture du Forum africain. En mai et juin, il s'est rendu en Bulgarie et en Roumanie et y a participé à différentes réunions concernant la consommation, l'éducation, etc. Il a participé à l'événement Cooperatives Europe à Strasbourg pour rencontrer les membres européens. Il a visité la France et a fait partie d'une mission commerciale économique argentine en visite en Belgique. Il a également rendu visite à des membres en Suède et en Finlande et a de nouveau fait partie d'une mission commerciale argentine à Moscou où il a participé au Forum coopératif avec le vice-ministre. Il s'est rendu dans la Région Asie-Pacifique missionné par le gouvernement argentin. Il en a alors profité pour visiter des membres en Inde et au Vietnam. Il a ensuite rendu visite à des membres en Thaïlande, à Singapour, en Indonésie, en Chine et au Japon et s'est entretenu avec des membres et des fonctionnaires du gouvernement.

Deux ans après son entrée en fonction, le président a visité plus de 40 pays et est en contact avec plus de 100 membres. Le président a remercié les membres du conseil d'administration pour leur soutien et le travail acharné des équipes régionales et du bureau mondial.

Les délégués du Paraguay, de l'Équateur, de la Colombie, du Brésil, du Guatemala, de l'Inde, de l'Ukraine, de la Turquie et de la Malaisie, entre autres, ont exprimé leurs remerciements pour toutes les visites et le travail acharné entrepris par le président, soulignant comment il a insisté sur le fait qu'en tant que coopératives nous avons tous une même vision. Avec ses visites, le mouvement coopératif dans différents pays a été en mesure de clarifier ses objectifs et de former ses dirigeants pour l'avenir. Il leur a apporté un soutien en particulier avec le comité des jeunes et le GEC. Le protocole d'accord avec l'OIT a aidé certains pays à négocier avec leur ministre du Travail pour faire reconnaître que les coopératives créent des emplois et un travail décent. Il a conseillé aux bureaux régionaux de travailler avec les gouvernements pour élaborer des lois plus simples pour promouvoir le commerce coopératif, pour explorer la valeur des plateformes numériques de l'ICETT, pour exprimer les façons dont nous pouvons examiner l'économie sociale et verte et lutter contre le chômage.

Le délégué de la Malaisie a parlé du commerce coopératif avec le marché de la viande de Hilal.

Les mots de la fin reviennent au président de la coopérative rwandaise qui remercie Ariel Guarco et le conseil d'administration de l'ACI d'avoir accepté de tenir la conférence au Rwanda. Ses membres, dit-il, ont beaucoup appris de la conférence et du réseautage avec d'autres membres internationaux.

Le président remercie les contributeurs : toutes les suggestions seront prises en compte.

## 6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bruno ROELANTS remercie le président pour son message d'introduction, ajoutant que le président fait un excellent travail : les commentaires des délégués en témoignent. Ce résultat est le fruit de la bonne collaboration qui existe entre le bureau du président et le bureau mondial.

Le directeur général signale qu'on discutera de manière détaillée du plan stratégique plus tard dans la réunion mais que les sujets ci-dessous montreront, dans la pratique, comment ces activités peuvent être classées dans cette structure. La plupart des activités indiquées ici se poursuivent : il s'agit donc d'un résumé du travail réalisé ou en cours.

### **Identité**

Lors de l'assemblée générale de Buenos Aires, il a été convenu que le comité des principes serait renommé comité de l'identité, l'accent étant mis sur l'amélioration de notre déclaration sur l'identité.

Actuellement, nous avons pourvu en personnel le nouveau comité d'identité. Ce comité, en collaboration avec le groupe de travail pour le Congrès 2020, travaille sur la manière dont nous pouvons mieux détailler nos propositions pour le 125e anniversaire de l'ACI en relation avec l'ensemble de la Déclaration sur l'identité.

L'ACI a aussi doté en personnel et a aidé à coordonner le groupe de travail bancaire du comité d'identité pour analyser les nouvelles dispositions de la législation bancaire qui affectent non seulement les banques européennes mais aussi le secteur bancaire à l'échelle mondiale.

Le rétablissement du comité de législation coopérative (CTC) a été préparé et un coordinateur de la législation a été nommé. Depuis cette nomination, du 1er avril à ce jour, nous avons déjà reçu 8 demandes d'aide de membres. Ce service se révèle utile et nous comptons bien recevoir plus de demandes. Le CTC lui-même a été créé ici il y a quelques jours. Du personnel travaille également sur le développement coopératif dans le cadre du partenariat avec l'Union européenne et jusqu'à ce jour, nous avons réalisé une étude pilote dans 8 pays – partenariat ACI-UE et législation régionale :

- 38 pays en cours ;
- lancement de la législation sur la carte du monde interactive ([www.coops4dev.coop](http://www.coops4dev.coop)).

Nous travaillons avec Domains.coop sur la promotion du domaine .coop. Grâce à cela la marque COOP va être liée à .coop et ils constitueront donc un package.

### **Croissance du mouvement coopératif**

#### **Plan stratégique**

Les délégués en entendront davantage sur ce sujet plus tard dans la journée mais le directeur général relève quelques points saillants :

- une consultation avec l'ensemble des membres et deux consultations avec les organes de l'ACI ;
- 4 versions successives élaborées au sein du conseil d'administration depuis l'assemblée générale de 2018.

#### **Adhésion**

Un groupe de travail sur les adhésions et les votes des membres a été créé comme il l'avait été demandé (mandat du conseil d'administration de Kuala Lumpur). Un bulletin d'information destiné aux membres a été initié.

Le bureau mondial a reçu des délégations de Finlande, d'Argentine, du Brésil, de Corée et du Japon. Ces visites sont toujours intéressantes et l'engagement accru des membres est salué.

Le président et le directeur général ont rencontré des membres du conseil d'administration de Cooperatives UK et de Cooperatives Europe. Ils ont également rencontré des membres de Russie et le directeur de CCW.

Au-delà des voyages avec le président, nous avons participé à des conférences telles que la Conférence des registraires de l'Asie-Pacifique (Vietnam) et sur la lutte contre la pauvreté (Chine) avec des représentants du gouvernement.

La gestion régulière des membres est un travail qui prend du temps, nous établissons des relations en ligne avec les membres. Nous travaillons également avec les membres des pays en développement sur la formation et sur l'introduction de propositions dans le cadre du partenariat avec l'Union européenne.

#### **Coordination**

Nous travaillons à l'amélioration de notre coordination avec les régions, nous nous réunissons régulièrement pour approfondir davantage cette relation. Nous essayons également de mieux interagir avec les secteurs. Nous avons lancé des réunions de coordination conjointe avec les Régions et les secteurs : la première s'est tenue à Genève en juin où nous avons créé un groupe de travail pour mieux nous coordonner en matière de communications, d'adhésion, de politique et de législation.

Nous dotons en personnel les comités thématiques et le réseau des jeunes. Il existe cinq comités avec un membre du personnel dédié à chacun.

#### **Partenariat**

En juin 2019 nous avons signé un protocole d'accord OIT-ACI. Beaucoup de travail a été consacré à l'élaboration de ce protocole afin d'arriver à un accord mutuel acceptable à la fois par l'ACI et l'OIT.

Nous avons travaillé sur un plan de travail FAO-ACI et développé un plan de travail en matière de communication.

Nous avons des réunions mensuelles régulières avec la plateforme COPAC (ONU, OIT, FAO, WFO, ACI) et avec l'ONU qui nous permettent de mieux interagir avec ces organisations mondiales.

Nous avons développé à ce jour une meilleure relation de travail avec la Confédération syndicale internationale (CSI) autour du cadre de la Déclaration sur l'avenir du travail.

Nous avons commencé à travailler plus étroitement avec l'Organisation internationale des employeurs (OIE).

Avec l'UCLG (*United Cities and Local Government*) nous étudions la question de la promotion de la femme de l'ONG « Femmes engagées pour un avenir commun » (WECF).

#### **Politique**

Journée des coopératives : le 1er samedi de juillet *Aroundtheworld* a projeté son film sur le Népal au siège de l'ONU.

Participation à la Conférence internationale du Travail.

Déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail : en résultat d'un intense lobbying de la part de l'ACI les coopératives ont été finalement mentionnées dans la Déclaration : elles n'étaient pas mentionnées dans le premier texte ! Un discours sur l'ACI a été prononcé lors de la conférence.

Discours et recommandation faits à la Convention sur la violence et le harcèlement au travail.

Conférence OIT-ACI sur l'avenir du travail – participation et partenariat.

Forum politique de l'Union européenne pour la promotion du développement : l'Union européenne a présenté un livre édité grâce aux travaux réalisés par CICOPA au terme de deux années de préparation.

### **Connaissance**

Publication d'un livre sur les coopératives et le monde du travail (Routledge).

Suivi des directives sur les statistiques approuvées par l'OIT – conférence sur les statisticiens du travail. Lignes directrices à suivre et à mettre en œuvre.

ODD

- Travail sur le rapport 1° : sur l'ODD 8.
- Une fois terminées, les études sur les indicateurs et les statistiques sur les ODD avec les organisations sectorielles seront envoyées à l'ONU et à d'autres organisations.

Dotation en personnel du comité sur la recherche coopérative (CCR).

- Conférence mondiale de l'ACI sur la recherche coopérative, Montréal, avec la présidence du CCR.
- Réunion du CCR et conférence européenne, Berlin, avec une réunion du comité.
- Coordination régulière du CCR.
- Conférence mondiale de l'ACI sur la recherche coopérative.
- Réunion du CCR et conférence européenne à Berlin.

Suivi du World Cooperative Monitor 2019 sur la formule de retravail.

### **Communication**

Coopsday : 130 événements cartographiés dans 40 pays (deux fois plus qu'en 2018)

Sur notre site web, nous avons développé des sous-sites :

- comité sur la recherche coopérative de l'ACI ;
- comité sur l'égalité des genres de l'ACI ;
- réseau mondial de la jeunesse de l'ACI (fin 2019) ;
- partenariat ACI-UE.

*Coops Around the World* a réalisé une série de 14 documentaires.

Communiqués de presse :

- déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail ;
- journée d'action pour le climat ;
- conférence de Kigali « Les coopératives pour le développement ». Contact initié avec la presse et avec Working better.

### **Jeunesse**

Recherche sur la jeunesse en cours dans 20 pays.

Le Forum mondial de la jeunesse réorganisé pour février 2020 en Malaisie devait avoir lieu au Sri Lanka mais il a dû être reporté en raison d'attaques terroristes.

Global Cooperative Entrepreneurs – matériel de formation ; une série de sessions suivra.

### **Genre**

Dotation en personnel du comité égalité des genres

Réunion importante et participation à la commission de la condition de la femme des Nations Unies à New York.

### **Inter Coopération**

Groupe de réflexion international sur l'entrepreneuriat coopératif (ICETT), créé à Buenos Aires avec une deuxième réunion à Matera. Il travaille aujourd'hui sur un ensemble de propositions. L'objectif étant d'élaborer des idées et de développer l'innovation.

Pôle informatique en préparation, proposition commune.

Plateformes coopératives :

- document diffusé ;
- enquête en cours ;
- groupe de travail en préparation.

### Développement

Cette conférence a été organisée dans le cadre du partenariat ACI-UE.

Réunion de la plateforme internationale de développement coopératif à Buenos Aires et une autre ici, la plateforme s'agrandit et devient plus cohérente. Des ONG travaillent avec nous.

La préparation de la conférence mondiale de Kigali « Les coopératives pour le développement » a demandé beaucoup de travail et a impliqué la participation de toute l'équipe du personnel et de certains membres du personnel régional.

Préparation du Fonds d'action mondiale pour la coopération (CGI) ; il s'agit d'un projet en développement depuis 2012 et depuis l'année dernière nous travaillons sérieusement à le développer comme instrument financier pour faciliter la capitalisation avec le mouvement coopératif. Nous approcherons la Commission européenne pour voir si nous pouvons « égaliser les fonds » et voir quels types de projets pourraient être soutenus par cette initiative.

## 7. APPROBATION DES COMPTES 2018 ET DÉCHARGE DE L'AUDITEUR

Le président invite Jean-Louis BANCEL, du comité d'audit et des risques, à présenter les comptes en l'absence de Greg WALL, président du comité d'audit et des risques.

Jean-Louis BANCEL commence sa présentation en précisant que tous les documents ont été audités et qu'ils seront commentés.

### Résultats financiers 2018

En euros	2018	2017
AFRIQUE *	- 43 729	45 710
AMÉRIQUES *	29 633	- 6 136
ASIE-PACIFIQUE *	1608	70 920
BUREAU MONDIAL *	16 244	208 899
<b>ACI CONSOLIDÉ</b>	<b>26 656</b>	<b>323 924</b>
COOPERATIVES EUROPE	60 040	97 537
50 % DOTCOOP ACI	100 579	94 615
<b>TOTAL</b>	<b>187 275</b>	<b>516 076</b>

\* Avant consolidation

Jean-Louis BANCEL explique que les résultats financiers du bureau mondial incluent 3 des Régions à savoir l'Afrique, les Amériques et l'Asie-Pacifique. Il explique ensuite que l'écart entre les résultats de 2018 et les résultats de 2017 est dû à la tenue d'une conférence semestrielle. Comme on peut le voir, l'ACI Afrique présente un résultat négatif tandis que l'ACI Amériques est passée d'un négatif en 2017 à un positif en 2018, l'ACI Asie-Pacifique restant positive pour 2017 et 2018. Une explication supplémentaire est donnée concernant Cooperatives Europe qui est une entité distincte constituée en Belgique et dont, par conséquent, les comptes doivent être déclarés séparément. Cooperatives Europe a affiché un résultat positif pour 2017 et 2018.

50 % : DCLLC est la société qui détient Dotcoop. Grâce aux subventions et aux dons des membres, la participation de l'ACI dans cette société est de 50 % et, comme on peut le voir, en 2018, l'ACI a ainsi dégagé un revenu de 100 579 euros. Le chiffre net consolidé pour 2018 s'élève à 26 656 euros compte tenu de la Belgique, de l'Afrique, des Amériques et de l'Asie-Pacifique.

### Bilan consolidé (1)

Actif en euros	2018	2017	Passif en euros	2018	2017
Immobilisations corporelles	70 947	70 914	Capitaux propres	1 032 772	1 045 154
Immobilisations financières	125 821	127 594	Provisions	192 474	-
Créances à un an au plus	1 297 554	3 066 176	Montants payables à plus d'un an	-	-
Investissements actuels	119 244	109 785	Montants payables à un an	3 006 530	3 610 444
Avoirs en banque et en caisse	2 924 982	3 823 876	Charges à payer revenu différé	826 632	2 844 577
Charges reportées et produits à recevoir	519 860	301 830		<b>5 058 408</b>	<b>7 500 175</b>
	<b>5 058 408</b>	<b>7 500 175</b>			

(1) Constitué du bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

Le bilan présente un instantané des résultats 2018 par rapport à 2017. Cependant, il convient de noter la différence entre le chiffre 2017 de 7 500 175 euros et le chiffre 2018 de 5 058 408 euros, soit une réduction de 2M d'euros. Cela est dû à la date d'envoi des factures de cotisation. Les factures de cotisation pour 2018 ont été envoyées en décembre 2017 alors que, au contraire de 2018, les factures de cotisation pour 2019 ont été envoyées en janvier 2019. Il a été estimé qu'il valait mieux procéder de la sorte pour l'avenir. Ces chiffres seront inclus dans les comptes 2019. Cela ne change en rien l'exactitude des chiffres.

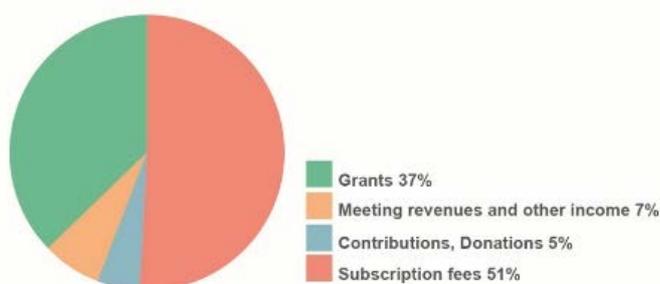
### Compte de résultat consolidé (1)

En euros	2018	2017
Réunions et vente de service	336 023	685 566
Contributions et subventions	4 365 859	4 266 921
Autres produits d'exploitation	234 937	428 612
<b>Total des revenus</b>	<b>4 936 819</b>	<b>5 381 099</b>
Redistribution et aide aux régions	- 604 293	- 688 347
Services et autres biens	- 1 942 334	- 1 909 096

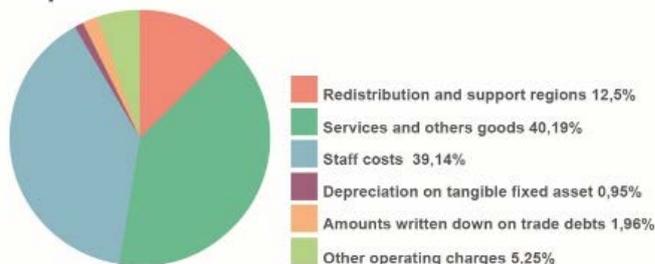
Rémunérations, charges sociales et pensions	- 1 891 608	- 2 072 232
Amortissement des immobilisations corporelles	- 46 017	- 42 508
Réductions de valeur sur dettes commerciales	- 94 576	- 108 616
Autres charges d'exploitation	- 253 884	- 223 347
<b>Total des dépenses</b>	<b>- 4 832 712</b>	<b>- 5 044 146</b>
Résultat d'exploitation	104 107	336 953
<b>Résultat financier</b>	<b>- 65 532</b>	<b>- 8 795</b>
Résultat extraordinaire	- 11 918	- 4234
<b>Résultat net</b>	<b>26 657</b>	<b>323 924</b>

(1) Constitué du bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

### Incomes



### Expenses



### Compte de résultat consolidé (1)

En euros	2018	2017
Réunions et vente de service	336 023	685 566
Contributions et subventions	4 365 859	4 266 921
Autres produits d'exploitation	234 937	428 612
<b>Total des revenus</b>	<b>4 936 819</b>	<b>5 381 099</b>
Redistribution et aide aux régions	- 604 293	- 688 347

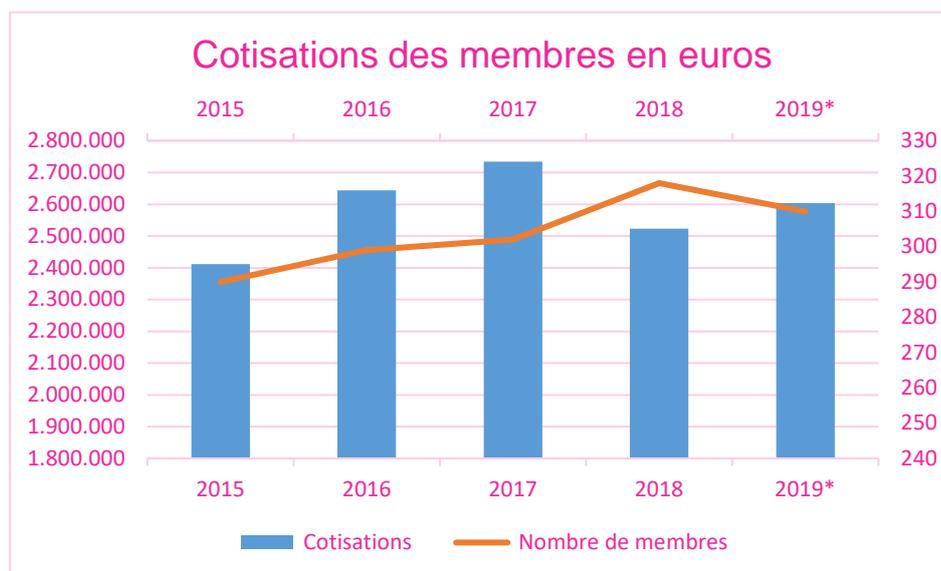
Services et autres biens	- 1 942 334	- 1 909 096
Rémunérations, charges sociales et pensions	- 1 891 608	- 2 072 232
Amortissement des immobilisations corporelles	- 46 017	- 42 508
Réductions de valeur sur dettes commerciales	- 94 576	- 108 616
Autres charges d'exploitation	- 253 884	- 223 347
<b>Total des dépenses</b>	<b>- 4 832 712</b>	<b>- 5 044 146</b>
Résultat d'exploitation	104 107	336 953
<b>Résultat financier</b>	<b>- 65 532</b>	<b>- 8 795</b>
Résultat extraordinaire	- 11 918	- 4234
<b>Résultat net</b>	<b>26 657</b>	<b>323 924</b>

(1) Constitué du bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

Les graphiques sur la droite indiquent les revenus et les dépenses mondiaux et montrent que les cotisations des membres ne représentent que 51 % des revenus mondiaux, les subventions pour le développement représentent 37 % des revenus. Ce chiffre de 37 % est lié à l'accord de partenariat avec l'Union européenne qui doit expirer l'année prochaine. Cooperatives Europe et l'ACI travaillent ensemble pour voir si nous pourrions éventuellement signer un nouvel accord avec l'Union européenne à partir de 2021 mais il est actuellement trop tôt pour le dire.

Jean-Louis BANCEL fait remarquer que près de 40 % des dépenses concernent les frais de personnel et que près de 40 % supplémentaires sont consacrés aux services et autres biens soit au total près de 80 % des dépenses totales. La redistribution et le soutien aux régions représentent 12,5 % des dépenses totales.

Cotisations des membres en euros



Comme mentionné précédemment, les cotisations des membres ne représentent que 51 % du total des revenus de l'ACI et l'ACI fonctionne aujourd'hui avec moins de 1 million d'euros. La ligne orangée sur le diagramme ci-dessus montre que le nombre de membres d'environ 290 en 2015 est passé à 310 en 2019. Cependant, le chiffre

d'affaires, lui, n'est passé que de 2,5 millions d'euros à 2,6 millions d'euros. Cela démontre que si nous gagnons davantage de membres, nous n'attirons pas les grandes coopératives primaires. C'est une question qui devra être abordée dans l'avenir. Si nous regardons en arrière, il y a 100 ans (1920) l'ACI comptait 34 pays membres : nous en comptons maintenant plus de 74. Depuis lors, nous avons donc bien progressé. En 1920, le budget total de l'ACI était de 3000 £, soit 6,7 millions d'euros en équivalent actuel. Ainsi, 100 ans plus tard, nous fonctionnons avec un budget qui est un tiers du budget d'origine !

Jean-Louis BANCEL poursuit en disant que l'ACI ne dépend pas uniquement de l'argent mais aussi de l'implication et de la participation des membres.

Ariel GUARCO remercie Jean-Louis BANCEL de sa présentation claire et vivante des finances de l'ACI et rappelle que nos ressources sont toujours limitées.

#### **Les comptes audités 2018 sont approuvés à l'unanimité**

Bruno ROELANTS explique que la décharge du conseil d'administration et de l'auditeur ainsi que la ratification des actions des administrateurs sont procédurales pour se conformer au droit belge.

#### **La décharge du conseil d'administration et de l'auditeur ainsi que la ratification des actions des administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2018 sont approuvées à l'unanimité**

## **8. RATIFICATION DES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ORGANISATIONS SECTORIELLES**

Le président demande à Manuel MARISCAL, représentant sectoriel au conseil d'administration de l'ACI de présenter ce point de l'ordre du jour.

Pour respecter les règles de l'ACI, en cas d'élections sectorielles les candidatures doivent être ratifiées lors de son assemblée générale suivante. Depuis la dernière assemblée générale, 3 élections sectorielles ont eu lieu : CHI, CICOPA et ICBA.

Cooperatives Housing International (CHI)

Blase LAMBERT (CCH)

Ali HASSAN (ANGKASA)

Hans RUPP (ABZ)

Micah R. DURU (ZINAHCO)

Henning LAURIDSEN (NBBL)

#### **Les élections de Cooperatives Housing International sont ratifiées à l'unanimité par l'assemblée générale.**

Organisation Internationale des Coopératives de Production Industrielles, d'Artisanat et de Services (**CICOPA**). Président : Iñigo ALBIZURI LANDAZABAL (2019-2023).

Manuel MARISCAL reste le représentant de CICOPA au sein du conseil d'administration de l'ACI jusqu'à la fin du mandat en cours

#### **La ratification de l'élection du nouveau président de CICOPA est approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale. L'accord de CICOPA aux termes duquel Manuel MARISCAL reste le représentant de CICOPA au conseil d'administration de l'ACI**

**jusqu'à la fin du mandat en cours est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.**

**L'élection du nouveau président de CICOPA est ratifiée à l'unanimité par l'assemblée générale.**

**L'accord de CICOPA selon lequel Manuel MARISCAL reste le représentant de CICOPA au conseil d'administration de l'ACI jusqu'à la fin du mandat en cours a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale**

Organisation Internationale des Coopératives de Production Industrielles, d'Artisanat et de Services (**CICOPA**)

Les personnes suivantes sont élues membres du nouveau conseil d'administration (2019-2023)

Nobuhiro FURUMURA, JWCU (Japon)  
 Janusz PASZKOWSKI, NAUWC (Pologne)  
 Rostislav DVORAK, SCMVD (République tchèque)  
 Sion WHELLENS, Cooperatives UK (UK)  
 Isabel FAUBERT MAILLOUX, CWCF (Canada)  
 Esteban KELLY, USFWC (USA)  
 Olga PEGORARO, AGCI (Italie)  
 Dov ORIAN, CNC (Mexique)  
 Carlos ACERO, CONFECOOP (Colombie)  
 Myriam BAEZ ROJAS, CONPACCOOP (Paraguay)

**La ratification de l'élection du nouveau conseil d'administration de CICOPA est approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale.**

Organisation Internationale des Coopératives de Production Industrielles, d'Artisanat et de Services (**CICOPA**)

Le congrès ratifie les personnes suivantes en tant que membres du conseil d'administration de CICOPA :

Giuseppe GUERINI, CECOP – CICOPA Europe  
 Luis ALVEZ, CICOPA Amériques  
 Apolinar ORTIZ HERNANDEZ, CICOPA Amérique du Nord  
 Nicolas PELICHOTTI, CICOPA Mercosur

#### **Association internationale des banques coopératives (ICBA)**

**Président** : Subrahmanyam BHIMA (NAFSCOB, Inde)

**Vice-président** : K. Sivadasan NAIR, ACI-Asie-Pacifique – Comité du crédit et des banques

#### **Membres du conseil d'administration**

Ahmed MOHIUDDIN, Bangladesh Samabaya Bank Limited  
 George MAGUTU MWANGI, Kenya Union of Savings and Credit Co-operatives Ltd  
 Ravinder RAO KONDURU, National Federation of State Cooperative Banks, Inde  
 Kabir AYINDE TAKUR, Cooperative Mortgage Bank Ltd, Nigeria  
 Mieczyslaw GRODZKI, National Co-operative Council, Pologne

**L'élection du président, du vice-président et des membres du conseil d'administration de l'ICBA est ratifiée à l'unanimité par l'assemblée générale.**

## **9. AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE DE L'ACI**

Le président demande à LI Chunseng de faire une présentation. LI Chunseng rappelle qu'il avait été convenu lors de la dernière assemblée régionale, en novembre 2016, d'augmenter la représentation des femmes au conseil d'administration et que l'article 7 devait désormais se lire comme suit :

« Du comité ACI AP sur la jeunesse et la présidente du comité ACI-AP sur les femmes sont cooptés au conseil régional de l'ACI-AP sans droit de vote. Les membres de la Région Asie-Pacifique du conseil d'administration de l'ACI qui ne sont pas membres du conseil régional ont le droit d'assister et de prendre la parole au conseil régional ».

**L'assemblée générale approuve la modification de l'article 7 du règlement de la Région Asie-Pacifique de l'ACI. 2 voix contre**

## 10. AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE L'ACI

Le président demande à Aditya YADAV et à Martin LOWERY, membres du comité mixte, de présenter ces amendements. Il est expliqué qu'en 2017, le conseil d'administration avait donné un mandat pour réformer la manière dont les cotisations étaient calculées et l'allocation des votes. Ces modifications présentées aujourd'hui ne sont que des corrections.

Amendement proposé au règlement intérieur de l'ACI – Article 15 – Formule de cotisation (devise)

Maintenant que l'ACI est basée en Belgique, il est proposé que toutes les cotisations soient facturées en euros ou dans toute autre devise déterminée par le conseil d'administration.

**L'amendement de l'article 15 du règlement intérieur de l'ACI modifiant la facturation des cotisations en euros ou dans toute autre devise déterminée par le conseil d'administration est approuvé à l'unanimité**

### **Amendements proposés au règlement d'ordre intérieur de l'ACI – Article 15 – Formule de calcul des cotisations (frais fixes)**

Un certain nombre de problèmes concernant les frais fixes doivent être corrigés.

Devise : modifier le franc suisse en euros avec un taux de change fixe de 1,13

Membres associés : le calcul des cotisations continue d'utiliser l'indice des revenus en devises de la Banque mondiale ce qui n'est pas cohérent avec le multiplicateur économique utilisé depuis 2017 pour calculer les cotisations des membres à part entière. Il est proposé d'utiliser le même calcul pour les membres associés et titulaires.

Niveaux : il peut être plus coûteux de devenir membre associé aux niveaux intermédiaire inférieur et supérieur que de devenir membre à part entière. Après analyse, les recommandations suivantes ont été formulées :

- créer un niveau supplémentaire en raison du fait qu'il y a beaucoup de chevauchement avec les membres des niveaux intermédiaire inférieur et supérieur ;
- la division de niveau a été faite à l'endroit où les membres effectifs actuels ont commencé à payer moins que les membres associés.

Les grilles de cotisations proposées pour les membres gouvernementaux associés et l'ICMIF ont été mises en évidence dans les documents officiels.

Pour les membres ayant le statut international ou supranational dans une Région, les cotisations ont été fixées à 6200 euros et à 8900 euros pour les membres ayant ce statut dans plus d'une Région. Les cotisations maximales payées par pays s'élèvent à 245 000 euros.

« Option pays » : il est recommandé que le statut « Option pays » soit accordé aux membres d'un pays qui souhaiteraient peut-être conclure un accord institutionnel avec l'ACI. Dans le cadre de cette option, ils déterminent comment les cotisations agrégées seront payées conformément aux statuts.

**L'amendement de l'article 15 du règlement d'ordre intérieur selon lequel :**

- la formule de cotisation pour les membres associés est basée sur le facteur économique du pays membre ;
- pour les membres ayant un statut international ou supranational dans une Région, la cotisation est de 6200 euros et pour les membres avec un tel statut dans plus d'une Région, la cotisation est de 8900 euros ;
- les cotisations maximales payées par pays s'élèvent à 245 000 euros ;
- un taux de change fixe CHF / € de 1,13 est établi ;
- les membres d'un pays donné peuvent conclure un accord institutionnel avec l'ACI, appelé « option pays » en vertu duquel ils déterminent comment les cotisations agrégées seront payées conformément aux statuts ;
- les cotisations restent au même niveau pendant le cycle de cotisation de quatre ans mais elles peuvent être indexées sur l'inflation. L'assemblée générale donne au conseil d'administration de l'ACI le pouvoir d'ajouter un pourcentage annuel pour couvrir l'inflation.
- À compter du 1er janvier 2021 les cotisations sont déterminées par les comptes de l'ACI en appliquant la formule de cotisation ci-dessus à chaque membre sous réserve d'une augmentation maximale de 10 % par rapport à la cotisation complète 2017-2020 du membre. En appliquant la formule pour le cycle de quatre ans débutant le 1er janvier 2021, aucune réduction de cotisation n'est autorisée à partir de la cotisation complète 2017-2020 pour chaque membre.

**a été approuvé à l'unanimité.**

Les statuts et le règlement d'ordre intérieur stipulent que l'acronyme de l'Alliance coopérative internationale est ACI. Dans certains cas, le terme « Alliance » a été utilisé à sa place. Il est proposé que l'acronyme ACI l'emporte.

**Les remplacements de « Alliance » par « ACI » dans les articles 6 et 15 des statuts de l'ACI et dans les articles 3, 15 et 28 du règlement d'ordre intérieur de l'ACI ont été approuvés à l'unanimité.**

## 11. AMENDEMENTS AUX STATUTS DE L'ACI CONCERNANT LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Assemblée générale ordinaire : article 22, paragraphe 2 des statuts.

Assemblée virtuelle : article 24, nouveau paragraphe 2 des statuts.

Le directeur général explique qu'une nouvelle loi votée en Belgique oblige toutes les associations à approuver leurs comptes annuels dans les 6 mois suivant l'exercice financier. Par conséquent, à compter de 2020, l'ACI devra approuver ses comptes annuels au plus tard le 30 juin. Pour se conformer à cette disposition législative, l'ACI devrait modifier sa période comptable, ce qui s'avérerait complexe. L'autre option consiste à tenir une assemblée générale virtuelle comme l'autorise le conseil d'administration.

Le directeur général donne une explication détaillée du changement proposé en indiquant que cette question avait été discutée et acceptée par le conseil

d'administration pour permettre de participer par voie électronique, sur ce point uniquement, permettant ainsi de respecter le droit belge sans modifier d'autres paragraphes des statuts de l'association : ainsi par exemple l'article 21, paragraphe 3, alinéas a, d, e et h resterait inchangé et les pouvoirs de l'assemblée générale resteraient également inchangés.

**L'amendement à l'article 22 - § 2 (assemblée générale ordinaire) des statuts de l'ACI stipulant que « L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, entre le 1er avril et le 30 juin, pour approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé et de voter la décharge des membres du conseil d'administration et, le cas échéant, du commissaire aux comptes » a été approuvé à l'unanimité.**

**L'amendement à l'article 23 § 2 nouvelles assemblées virtuelles stipulant que « les membres sont réputés présents et assister à la réunion lorsqu'ils sont physiquement présents ou représentés et lorsqu'ils participent à l'assemblée générale par des moyens de communication électroniques autorisés par le conseil d'administration. Les participants distants participent à la réunion au même degré que les participants in situ. Le conseil d'administration décide d'autoriser ou non la participation à distance à chaque réunion et précise dans l'avis de convocation les conditions techniques d'une telle participation à distance. Les dispositions du paragraphe précédent ne s'appliquent pas à l'assemblée générale en ce qui concerne les pouvoirs visés au paragraphe 3 de l'article 21, alinéas a, d, e et h**

Sur le plan technique, pour mettre en œuvre ces modifications, il existe deux solutions : soit le notaire assiste à une assemblée générale, soit l'assemblée générale donne pouvoir à une personne (en l'occurrence le directeur général) qui n'est pas membre de l'ACI pour convoquer une assemblée générale extraordinaire avec le notaire. Cela a déjà été organisé pour le 16 décembre 2019. En plus des cartes de vote à l'assemblée générale, les membres ont reçu un formulaire de procuration qui doit être rempli et soumis autorisant le directeur général à convoquer une assemblée générale extraordinaire chez le notaire.

## 12. DÉCLARATION SUR LA PAIX POSITIVE

Le président présente la déclaration sur la paix positive née des discussions et de l'histoire incluse dans les déclarations du passé.

Le président demande au vice-président pour les Amériques de lire la déclaration.

Sion WHELLENS de CICOPA lit une déclaration pour examen qui a été adoptée lors de leur propre assemblée générale et qui est associée au mouvement coopératif en Syrie. La déclaration complète peut être consultée sur <https://www.cicopa.coop/news/cicopa-congress-statement-on-peace-in-northern-syria/>.

Sion WHELLENS poursuit en informant que CICOPA a reçu depuis lors une réponse du mouvement syrien et souligne certains des points saillants. La réponse complète peut être consultée sur <https://mesopotamia.coop/message-to-the-ica/>

Unal ORNEK, du mouvement coopératif turc, appelle l'ACI à soutenir l'humanité et la paix et à reconnaître les troubles dans d'autres parties du monde comme le Yémen, la Palestine et pas uniquement en Syrie. Il évoque les problèmes rencontrés en Turquie suite à l'afflux de plusieurs millions de réfugiés et appelle l'ACI à être attentive au libellé de telles déclarations.

Ed MAYO remercie Unal ORNEK d'avoir eu le courage de s'exprimer. Il poursuit en disant qu'en tant que membre de CICOPA, Co-operatives UK a approuvé la déclaration et le travail du peuple du Rojava. Il applaudit également le travail du mouvement turc en ce

qui concerne les réfugiés et déclare que la déclaration porte sur les valeurs plutôt que sur la politique.

**La Déclaration de l'ACI sur la paix positive à travers les coopératives est approuvée à l'unanimité.**

### 13. PLAN STRATÉGIQUE

Le président invite Martin LOWERY à présenter la 5ème version du plan stratégique expliquant que le conseil d'administration a travaillé pendant de longs mois pour en arriver à ce stade. Il explique que Martin LOWERY a été nommé par le conseil d'administration pour présider le groupe de travail chargé de rédiger cette dernière version. En 2017, l'assemblée générale avait chargé le conseil d'administration d'identifier les priorités qui porteraient le mouvement jusqu'en 2030, de donner une continuité au mandat du plan directeur et de partager l'horizon avec les ODD. Il invite l'assemblée générale à exprimer ses opinions, ses remarques et ses idées mais dans une limite de temps de 2 minutes seulement, les délégués étant autorisés à prendre la parole plus d'une fois. S'il y a lieu, ces idées et ces remarques seront prises en compte et incluses dans le document final qui sera présenté au Congrès en 2020.

Martin LOWERY ouvre cette session en citant le mandat du conseil d'administration de 2017-2021 adopté à Kuala Lumpur en 2017, à savoir : « Réviser la stratégie globale exprimée dans le plan directeur pour une décennie coopérative dans la perspective de 2030, en s'appuyant sur le plan d'action, le guide politique et les travaux du Cercle de direction, de la Table ronde coopérative et de la Commission Ruban bleu sur le capital coopératif, selon le cas, en étroite collaboration avec les Régions et les secteurs de l'Alliance et en consultation avec l'ensemble des membres de l'Alliance, dans le but de proposer une nouvelle voie de la mondialisation centrée sur les personnes en augmentant l'importance donnée à l'action coopérative et en renforçant l'action combinée des organes de l'Alliance au service des coopératives et de leurs structures nationales ».

Il explique ensuite la manière dont le conseil d'administration a travaillé pour s'assurer qu'un processus participatif était mené avec nos membres ; le processus étant le suivant :

- deux consultations avec l'ensemble des membres de l'ACI (2018 et 2019) ;
- deux consultations avec les Régions, les secteurs, les comités thématiques et le réseau des jeunes (février-mars et avril-juin 2019) ;
- cinq versions successives discutées au sein du conseil d'administration de l'ACI.

Martin LOWERY y a réfléchi et renvoie les membres à ce qui est déjà en place en relation avec la mission de l'ACI définie dans l'article 1 – très bien rédigé – de son règlement d'ordre intérieur :

- promouvoir le mouvement coopératif au niveau mondial, basé sur l'entraide et la démocratie : ce point est corrélé à la croissance ;
- promouvoir et protéger les valeurs et les principes coopératifs : identifier qui nous sommes au 21e siècle ;
- faciliter le développement de relations économiques ou autres mutuellement bénéfiques entre ses organisations membres : coopération entre coopératives ;
- promouvoir le développement humain durable et favoriser le progrès économique et social de la population, contribuant ainsi à la paix et la sécurité internationale : ODD n°4 ;
- promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau du processus décisionnel et des activités au sein du mouvement coopératif : dans toutes les prises

de décision, dans la gouvernance, la gestion, engagement des membres dans tout le document.

Martin LOWERY examine ensuite les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, à savoir : inégalité des revenus et de richesse, inégalité et injustice entre les genres, atténuation et adaptation au changement climatique, engagement accru et inclusion des jeunes, bouleversements du digital, instabilité financière, fracture de plus en plus profonde de la gouvernance mondiale, cadre juridique coopératif, paix et sécurité mondiales, dignité du travail et rôle de la technologie dans l'avenir du travail, croissance démographique mondiale et sécurité alimentaire, rôle des coopératives dans un niveau décent d'instruction, de santé, de logement et de travail. Nous sommes tous confrontés à ces énormes défis. En tenant compte du plus grand nombre possible de ces facteurs, le conseil d'administration a décidé de se concentrer sur les quatre grands thèmes suivants pour le plan stratégique 2020-2030 :

- a. promotion de l'identité coopérative ;
- b. croissance du mouvement coopératif ;
- c. coopération entre coopératives ;
- d. contribution au développement durable.

Pour être précis : Qui sommes-nous? Comment faisons-nous croître le mouvement? Comment pouvons-nous mieux travailler ensemble et assumer notre responsabilité envers les générations actuelles et futures?

Chacun de ces points est ensuite examiné un à un.

#### **Promotion de l'identité coopérative**

Nous devons regarder qui nous sommes et ce faisant nous devons renforcer la déclaration de l'ACI sur l'identité coopérative. En conséquence, nous avons constitué aujourd'hui un comité sur l'identité (anciennement le comité des principes) et revitalisé le comité du droit coopératif. Nous devrions également chercher à renforcer les notes d'orientation sur les principes en incluant des valeurs, c'est le cœur et l'âme de qui nous sommes et de ce que nous faisons. Promouvoir les communications et la marque liées à l'identité – .coop et la marque utilisent également l'idéal de la marque des entreprises coopératives pour construire un monde meilleur. Nous disposons des outils pour y parvenir, il s'agit de les rassembler de manière cohérente. Nous devons également examiner des documents supplémentaires qui couvriraient des questions telles que l'emploi et l'engagement des membres.

Nous devons également chercher à sensibiliser davantage les parties prenantes et le public et rechercher un soutien institutionnel. Nous devons promouvoir une réglementation qui protège l'identité coopérative et remettre en question les législations qui affectent notre modèle d'entreprise.

Une autre manière de promouvoir notre identité, notre reconnaissance, notre croissance et notre promotion est d'utiliser les systèmes éducatifs mondiaux. Nous l'entendons encore et encore, l'éducation est essentielle et concernera chacun des quatre thèmes de cette stratégie. Le défi pour le mouvement coopératif mondial est de savoir comment promouvoir l'éducation coopérative. Les informations sont là : nous devons commencer à chercher collectivement ce qui est disponible et à élaborer un système de traduction et de diffusion des données.

Après avoir passé en revue le premier thème, Martin LOWERY a donné la parole à l'assemblée pour des questions, des idées et des réflexions.

Le délégué des États-Unis fait remarquer qu'en ce qui concerne l'identité, un message clé devrait être l'équité en matière de diversité qui devrait s'étendre au-delà des femmes et

des groupes ethniques. Il faut faire attention à ne laisser personne de côté – la diversité doit également inclure l'opinion, la position sociale, etc.

Le délégué du Japon exprime l'avis que le plan stratégique se prolonge et se poursuit à partir du plan directeur. Il aborde de nombreux sujets dans sa présentation et est donc prié d'envoyer la communication du Japon par écrit.

Le délégué d'Argentine : l'éducation est trop liée dans le cadre de l'identité, des valeurs et des principes et devrait être incluse dans tous les aspects de la stratégie et non comme un sous-thème « autonome ». Si cela reste tel quel, nous pourrions en réduire la valeur.

Dr AZAZ (Inde) : en tant que visiteuse régulière des assemblées des Nations Unies, elle estime qu'il est vital d'inclure les coopératives dans leur cadre. Il existe environ 70 principes des Nations Unies et aucun ne mentionne les coopératives. Cela devrait être une priorité. Elle soulève également la question de la diversité en soulignant que la question du genre est importante. Nous constatons encore, aujourd'hui même, la cooptation de femmes sans droit de vote et leur manque d'autonomisation.

Martin LOWERY remercie le public de sa participation et l'informe que tous ces points seront pris en compte. Il trouve très utile l'idée concernant les relations croisées sur les sujets et la raison pour laquelle on estime que certains sujets devraient être placés à un niveau principal plutôt qu'être considérés comme un sous-niveau.

#### **Croissance du mouvement coopératif**

Comment pouvons-nous renforcer le mouvement coopératif qui n'est pas uniquement concerné par le PIB mais aussi par la croissance socio-économique ? Nous devons promouvoir la croissance et l'implication des membres de l'ACI tout en renforçant la coordination entre les entités de l'ACI au sein de notre propre structure.

Comment pouvons-nous définir la notion de croissance ? Nous devons étendre et approfondir les partenariats et les alliances au niveau mondial qui contribueront ainsi à augmenter l'impact politique du mouvement coopératif. Nous devons développer la connaissance mondiale du mouvement et rechercher des méthodes nous permettant d'approfondir et de renforcer le rôle économique des coopératives. Tout cela se présente sous forme de package, à savoir dans quelle mesure nous nous connaissons bien et comment nous nous projetons à l'extérieur. Nous sommes l'une des entreprises à la croissance la plus rapide : nous devons le reconnaître et en faire la promotion auprès du monde extérieur.

Comme pour le premier point, nous devons approfondir notre capacité de communication externe pour maximiser notre impact en utilisant à la fois l'identité et la marque. Nous devons également nous engager davantage auprès des jeunes et du genre car nous possédons une vaste ressource qui n'est probablement pas utilisée à pleine capacité. Comme nous l'avons vu ces derniers jours à Kigali, nous avons une énorme capacité d'innovation et nous devons chercher des moyens de capitaliser sur ce marché. Nous devons également nous concentrer sur les membres plutôt que sur l'ACI et utiliser davantage le « nous ».

Une autre question soulevée dans cette rubrique est de savoir comment construire un capital coopératif entre coopératives ? Ce sujet a été discuté à plusieurs reprises et il est le dernier pilier du plan directeur. La table ronde sur le capital coopératif a entrepris de nombreuses recherches à ce sujet et des idées sont actuellement à l'étude.

Martin LOWERY donne ensuite la parole aux délégués.

Nick MATTHEWS (UK), se référant au point sur l'approfondissement de la coordination entre les entités de l'ACI, déclare que les organisations sectorielles savent toutes que l'industrie dans laquelle nous sommes et que la connaissance de nos secteurs individuels

est cruciale pour notre croissance. À Antalya, les collègues du CCW ont exploré les politiques de leurs membres et ont développé aujourd'hui un guide national des 28 politiques du CCW. Il estime que des initiatives politiques semblables seront importantes lorsque la grande stratégie pour l'ensemble du mouvement sera finalisée et que les exigences pour les différents secteurs seront concrétisées.

Martin LOWERY lui demande une courte pièce écrite.

Maria Eugenia PEREZ ZEA (COLOMBIE) est d'accord avec le Dr AZAZ sur la question des droits de vote et de la participation des femmes et invite les conseils régionaux à en tenir compte. Elle reconnaît la nécessité de renforcer les relations institutionnelles avec un programme d'intégration pour favoriser les politiques sectorielles.

Nico ALBETHORI (ESPAGNE) est d'accord avec toutes les idées mais déclare que dans un monde où les entreprises non coopératives évoquent la responsabilité sociale des entreprises nous devons promouvoir le fait que nous sommes des entreprises à part entière et non des entreprises sociales. Si nous échouons financièrement nous ne pouvons pas remplir nos obligations de coopération. On devrait mettre davantage l'accent sur les affaires et le professionnalisme.

Martin LOWERY fait remarquer que le conseil d'administration partage également l'avis que nous ne nous concentrons pas suffisamment sur les affaires et qu'il cherche des moyens d'intégrer cela.

#### **Coopération entre les coopératives**

Le principal problème autour de ce sujet est de savoir comment mieux travailler les uns avec les autres?

Nous devons être proactifs et identifier les intérêts communs en tant qu'organisation de régions et de secteurs que nous avons nous-mêmes tendance à cloisonner. Nous devons trouver des moyens de nous sortir de cela et de travailler ensemble de manière plus cohérente.

Nous devons commencer à collecter, traiter et utiliser des données pour nous assurer que nous parlons de la même chose.

Les économies d'échelle sont en cours de construction, nous devons penser davantage à l'interrelation qui devrait être mise en synergie au sein des régions et des secteurs. Il a été dit que plus une entreprise coopérative est grande, moins elle s'intéresse à la coopération. Cela pourrait également être dit pour certains groupes et secteurs. Cela doit être rectifié car, ensemble, nos points de vue politiques seraient renforcés et nous pourrions démontrer le principe n°6. Merci de soumettre vos idées et dire comment vous avez surmonté les défis rencontrés dans votre propre pays.

Dans la construction et l'échange des connaissances, nous devons approfondir l'action commune des grandes coopératives et la croissance des coopératives.

Le délégué de NCBA (USA) remarque qu'il n'y a que deux objets stratégiques dans ce thème alors que pour d'autres nous en avons davantage. Les États-Unis comptent un milliard de consommateurs et de producteurs, avec un chiffre d'affaires de 35G \$ US. Il pense que nous avons besoin d'une collaboration économique dans les affaires. Cela concerne tout le monde, savoir utiliser le personnel, développer des plateformes et des solutions, impliquer nos collaborateurs et déployer les ressources dont nous disposons pour mobiliser le potentiel du marché. Le document a fait beaucoup de chemin depuis sa création.

Martin LOWERY fait remarquer que NCBA est une organisation apex aux États-Unis et que dans les associations commerciales nous avons tendance à ne pas parler de cette façon mais que nous devrions le faire.

Le délégué d'Argentine propose que l'on recherche une façon de mesurer les échanges économiques entre coopératives. Sur le deuxième point concernant les grandes coopératives et qu'elle ne doit pas être laissée de côté.

Martin LOWERY poursuit en expliquant ce qu'Howard Brodsky avait dit la veille au soir en réitérant l'importance des plus petites coopératives et comment il avait réussi à faire de son entreprise la multinationale qu'elle est devenu aujourd'hui. Lorsque vous discutez avec les plus grandes coopératives de la manière dont elles peuvent apporter leur aide, leur réponse est « Il suffit de demander ». Elles veulent aider, mais malheureusement, nous avons tous tendance à revenir au « business as usual ».

Un délégué : nous devons envisager l'intercoopération entre la production, l'approvisionnement et le consommateur, nous avons besoin de plus d'intercoopération avec les universités et les structures d'apprentissage. En mettant l'accent sur la sécurité alimentaire pour l'avenir, nous devons commencer à mieux comprendre les réseaux et les marchés et la manière dont nous influons sur eux en tant que coopératives. Le dernier des quatre thèmes est la contribution au développement durable et ce qu'il en est de notre responsabilité envers les générations actuelles et futures ? Les trois points ci-dessous ont été examinés :

- suivi des contributions directes – quel suivi et comment pouvons-nous le réaliser. Nous devons identifier des indicateurs de la contribution des coopératives aux ODD des Nations Unies. Le site Web des Nations Unies contient de nombreuses informations sur les ODD.
- communication – quelle est la manière la plus productive, comment pouvons-nous le faire simplement et efficacement ?
- promouvoir un développement international durable – nous devons développer le plaidoyer pour les ODD. Nous devons également approfondir les initiatives des mouvements coopératifs qui soutiennent le développement international des coopératives. Cette question a été abordée lors de la Conférence, mais nous aimerions entendre plus d'idées de la part des délégués.

Martin LOWERY donne la parole à l'assemblée.

Ricardo LOPEZ (Argentine) : le panel reconnaît que le changement climatique s'accélère à un rythme dramatique et sans précédent. Les coopératives travaillent ensemble sur l'agriculture, la dégradation des sols, la gestion des forêts, etc., mais il ne semble pas y avoir de rapports scientifiques spécifiques à un pays. Comme le changement climatique est le thème de l'IYD des coopératives, ce point doit être souligné. Le changement climatique n'est pas le troisième défi et nous devons parler avec notre secteur agricole en ce qui concerne le lien avec la conservation.

Un délégué : en ce qui concerne la durabilité, nous devons examiner les rendements financiers, la responsabilité sociale, les aspects commerciaux fondamentaux, les coopératives et la concurrence.

Ed MAYO (Royaume-Uni) souhaite tout d'abord aux délégués une très bonne Journée internationale des coopératives de crédit et une excellente journée mondiale pour les valeurs. Il considère que les ODD donnent une impulsion pour l'échéance de 2030 et que nous devrions considérer la coopération comme le 18e ODD parce que ce n'est qu'en coopérant que nous atteindrons ces objectifs. Il estime qu'il sera difficile de communiquer ce plan stratégique comme une deuxième décennie car nous ne savons pas exactement où se termine la première. Il appelle le comité des communications de l'ACI à chercher comment faire la liaison. Il mentionne qu'au Kenya, on utilise le slogan « Chaque Kenyan est un coopérateur ». C'est une vision audacieuse et si nous pensons que la coopération est liée aux ODD, alors c'est vital.

Un délégué : KPMG s'est exprimé aux États-Unis et nous a demandé de considérer les ODD comme une opportunité pour les affaires parce qu'on estime qu'il faudrait 13 billions de dollars pour les réaliser.

Dr. AZAZ (Inde) demande si un budget est prévu pour ce document sur la stratégie. Martin LOWERY déclare qu'un plan de travail annuel pour le conseil d'administration de l'ACI sera établi en fonction d'un budget.

Argentine : nous devons tous travailler ensemble et être en mesure de rendre compte à Séoul de nos réalisations.

Le président remercie ensuite Martin LOWERY pour son excellente présentation et les délégués pour leurs contributions pertinentes. Il prend ensuite la parole, non plus en tant que président, mais en tant que membre du mouvement coopératif argentin et salue les thèmes et les idées présentés. Il s'agit d'un document clair, concis et participatif qui nous mènera jusqu'en 2030.

Les délégués du Japon et du Royaume-Uni sont invités à soumettre leurs contributions par écrit dans les deux prochaines semaines, il en est de même pour toute autre contribution des membres.

**L'assemblée générale approuve le document stratégique dans sa rédaction actuelle avec l'inclusion de toutes les contributions fournies pendant la réunion et toutes les contributions connexes qui seront reçues des membres au cours des deux prochaines semaines. Le document sera ensuite présenté au Congrès à Séoul en 2020. Approbation avec une abstention**

## 14. APPROBATION DES MOTIONS ET DES RÉOLUTIONS

### ***Élaboration des normes comptables pour les coopératives***

*Présentée par Co-operatives UK et appuyé par Kooperationen, Danemark*

Le président demande à Ed MAYO de Co-operatives UK de prendre la parole pour présenter cette motion

Ed MAYO explique qu'il y a eu une course aux normes comptables mondiales ces dernières années, mais avec une orientation unique sur les entreprises par actions et les besoins de leurs investisseurs. L'IASC a été créé en 1973 pour assurer l'harmonisation de l'information financière. Cela s'est accéléré ces dernières années en raison de la crise financière de 2007/2008. En 2001, l'IASC a été remplacé par l'IASB qui a continué à développer les normes internationales d'information financière. Il a commencé à élaborer un cadre conceptuel pour fournir une assistance et des conseils dans l'élaboration de normes nouvelles ou révisées, en plus d'aider les préparateurs d'états financiers à appliquer les normes et à traiter des questions qui ne sont pas explicitement traitées par celles-ci. Les tendances récentes vers l'harmonisation des IAS (IFRS en français) sont motivées par une focalisation exclusive sur les besoins et les perspectives des entreprises dirigées par des investisseurs.

En conséquence, ces normes comptables peuvent restreindre ou fausser la présentation de la différence coopérative. Le problème auquel les coopératives sont confrontées ou seront de plus en plus confrontées dans le cadre du reporting IAS est la classification des capitaux propres des membres. Le traitement de cette situation risque de faire du capital des membres un passif plutôt qu'un actif et que les coopératives paraissent ainsi beaucoup plus fragiles qu'elles ne le sont. Le deuxième problème pour les coopératives concerne les dividendes des membres qui sont considérés comme une dépense et donc une réduction des ventes plutôt qu'une redistribution des bénéfices. Dans de nombreux

pays, les coopératives risquent de perdre leur avantage fiscal si leurs comptes ne distinguent pas la différence coopérative. C'est un domaine très technique et très complexe.

En réponse, l'ACI et certains de ses membres, en particulier les banques coopératives et le Cooperative Performance Committee du Royaume-Uni, ont tenté d'influencer l'IASB pour qu'il reconnaisse correctement le modèle coopératif de l'entreprise.

Cette résolution se veut être une « autorisation » pour explorer les arguments en faveur de l'élaboration de lignes directrices ou de cadres de comptabilité coopérative à l'échelle internationale.

En juillet de cette année, la Fondation Ford et l'Open Society ont lancé un projet de 5 ans visant à développer des directives internationales pour les organisations à but non lucratif.

Le mouvement international doit anticiper de 5 à 10 ans. Un groupe de travail international de chercheurs et d'universitaires a été formé pour étudier l'élaboration de normes internationales pour les coopératives. Cela faisait suite à une table ronde qui s'est tenue à Londres l'année dernière, organisée avec l'aide de l'Université St Mary au Canada. Il convient de souligner que la comptabilité financière, y compris l'évaluation des actifs, s'accorde parfaitement avec les coopératives. Cependant, nous devons nous concentrer sur des domaines spécifiques de la comptabilité où nous avons besoin d'un vocabulaire financier spécifique qui nous permet de présenter nos états financiers conformément à nos V&P. À l'avenir, il sera difficile de faire croître l'économie coopérative si nous n'avons pas mis en place un ensemble approprié de processus comptables.

La motion est appuyée par Susanne WESTHAUSEN, directrice générale de Kooperationen, Danemark.

Plusieurs délégués soulèvent la question de savoir comment nous adoptons ces normes dans différents pays, comment les auditeurs considèrent-ils différemment les coopératives et comment les présenter au mieux aux autorités fiscales nationales.

Ed MAYO répond en disant que c'est ce genre de questions qui seront abordées et que cette motion doit être considérée comme un projet à long terme. Un cadre type serait développé et pourrait être adopté pays par pays.

Ariel GUARCO répond en tant que délégué et met en évidence divers exemples en Argentine, il estime que c'est une excellente initiative qui fonctionnera parallèlement au plan stratégique. Il demande ensuite aux délégués de passer au vote de la motion.

**La motion sur l'élaboration de normes comptables pour les coopératives présentée par Co-operatives UK et appuyée par Kooperationen au Danemark a été approuvée à l'unanimité.**

### **Résolution Jeunes**

*Présentée par Kooperationen (Danemark) et appuyée par IFFCO (Inde) – Nick MATTHEWS, CUK*

Les représentants des jeunes présentent une résolution détaillée qui couvre notamment :

- l'harmonisation de la position du réseau et des comités régionaux des jeunes ;
- le renforcement du comité jeunesse en incluant le plan d'action jeunes dans la stratégie mondiale de l'ACI et en le dotant d'un budget pour la mise en œuvre de ce plan.

Soutenir les représentants des jeunes avec les ressources nécessaires pour pouvoir assister aux événements internationaux officiels de l'ACI, en assurant une réunion annuelle « en personne » du comité des jeunes.

Développer le réseau mondial des jeunes en le rendant plus accessible, en utilisant des outils et des règlements plus inclusifs pour favoriser la participation des jeunes en général. Par exemple, l'inclusion de la technologie et sa meilleure utilisation dans la gouvernance du réseau des jeunes.

Comme Aditaya YADAV, qui appuyait la motion, a déjà quitté la réunion, on demande aux délégués un comotionnaire. Nick MATTHEWS, Co-operatives UK appuie la motion.

Le président demande ensuite à l'assemblée générale de voter la motion.

**La résolution Jeunes présentée par Kooperationen (Danemark) et appuyée par IFFCO (Inde) est approuvée à l'unanimité.**

**La déclaration de l'ACI sur les coopératives pour le développement présentée par Kooperationen (Danemark) et appuyée par IFFCO (Inde), est approuvée.**

#### *Autre motion*

Une déclaration présentée par le mouvement kényan pour « approuver les conclusions finales de la conférence de Kigali » a été lue (copie de la déclaration ci-jointe).

La déclaration a été appuyée par plusieurs coopératives argentines.

## 15. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les dates des futures assemblées générales sont données à titre indicatif :

- **2020 assemblée générale virtuelle** pour approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé et voter la décharge des membres du conseil d'administration et, le cas échéant, de l'auditeur aura lieu du 1 avril au 30 juin.
- **2020 congrès & assemblée générale à Séoul, Corée du Sud, 11-16 décembre 2020.** Cadre spécial pour le 125e anniversaire.
- **2021 assemblée générale virtuelle** pour approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé et voter la décharge des membres du conseil d'administration et, le cas échéant, du commissaire aux comptes aura lieu du 1 avril au 30 juin.
- **2021 assemblée générale** (lieu à déterminer)

La délégation coréenne est invitée à rejoindre la tribune et LI Chunsheng, présente l'invitation vidéo au congrès et à l'assemblée générale de 2020. Le mouvement coréen a lancé l'invitation à tous, toutes les délégués, déléguées et est impatient de les accueillir à Séoul, en Corée du Sud.

Le président remercie tout le monde pour sa participation à l'assemblée générale et clôture officiellement celle-ci à 19h45.

\* \* \*

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE KIGALI, RWANDA – 17 OCTOBRE 2019**



POUR	
CONTRE	
ABSTENTIONS	
AMENDEMENTS PROPOSÉS	

**Projet du procès-verbal de l'assemblée  
générale extraordinaire**

▪ *Bruxelles, Belgique, 16 décembre 2019* ▪

**Kim LAGAE, notaire**  
 SPRL, société civile à forme commerciale  
 N° VA BE 0597.757.748 RPM Bruxelles  
 1000 Bruxelles, rue Royale 55, bte 4

Rep.n° 2019/0347  
 KVN/19-00-0813

« Alliance Coopérative Internationale » (ACI)  
 Association internationale sans but lucratif  
 1030 Schaerbeek, avenue Milcamps 105  
 0535.539.869 Registre des personnes morales Bruxelles (section francophone)

Feuillet unique

MODIFICATION DES STATUTS - POUVOIRS

L'an deux mille dix-neuf.

Le seize décembre.

A Bruxelles, rue Royale 55, en l'étude du notaire instrumentant.

Devant moi, Maître Kim LAGAE, notaire de résidence à Bruxelles,

- s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'association internationale sans but lucratif « Alliance Coopérative Internationale » (ACI), ayant son siège social à 1030 Schaerbeek, avenue Milcamps 105.

Association constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Philippe Lagae, à Bruxelles, le 11 avril 2013, publié aux Annexes du Moniteur belge du 18 juin 2013, sous le numéro 13092389.

Dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbaux sous seing privé :

- le 13 novembre 2015, publié aux Annexes du Moniteur belge le 23 décembre 2015, sous le numéro 15179115 ;
- le 17 novembre 2017, publié aux Annexes du Moniteur belge le 28 février 2018, sous le numéro 18038671.

- et a comparu : Monsieur Roelants du Vivier Bruno Marie France Hugues, numéro du registre national 540713-099-15, né à Ixelles le 13 juillet 1954, domicilié à Auderghem (1160 Bruxelles), rue du Railway, 24, lequel déclare et requiert la notaire d'acter que sont ici présents ou représentés les membres de l'association dont l'identité est reprise dans la liste des présences.

La liste des présences est arrêtée par le comparant et restera ci-annexée, après avoir été signée par le comparant et par la notaire.

Conformément à l'article 29 du Règlement d'Ordre Intérieur, Monsieur Bruno Roelants de Vivier décide de ne pas composer un bureau.

Ordre du jour

Le comparant déclare que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Modification des statuts

A. Proposition de remplacer l'article 22, paragraphe 2, des statuts par le texte suivant :

*L'Assemblée générale est convoquée au moins une fois par an, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin, pour approuver les comptes annuels de l'exercice social écoulé, pour approuver le budget de l'année en cours et pour voter la décharge des membres du Conseil et du commissaire aux*



*(Handwritten signatures)*

*comptes le cas échéant.*

B. Proposition d'insérer un nouveau paragraphe entre le paragraphe 1er et 2 actuels de l'article 24 des statuts, libellé comme suit :

*Les Membres sont considérés comme présents et participants à l'Assemblée générale quand ils y sont physiquement présents ou représentés et quand ils participent à l'Assemblée générale par des moyens techniques de communication autorisés par le Conseil. Les participants à distance participent à la réunion au même degré que les participants physiquement présents. Le Conseil décide d'autoriser ou pas une telle présence à distance à l'occasion de chaque réunion et précise dans la convocation les conditions techniques pour une telle présence à distance.*

2. Mission au notaire de déposer la coordination des statuts.

Exposé

Le comparant déclare et requiert la notaire d'acter :

- que les membres ont été convoqués conformément à l'article 22 des statuts le 15 novembre 2019;
- qu'il résulte de la liste des présences que 115 membres sont ici présents ou représentés représentant 471 voix ;
- que les statuts n'exigent aucun quorum de présence particulier pour la modification des statuts et que l'assemblée délibèrera donc valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés ;
- que le nombre de voix des membres est calculé conformément aux règles prévues dans le Règlement d'ordre intérieur (article 28) et à l'article 25 des statuts ;
- que la modification des statuts requiert les deux tiers des voix valablement exprimées.

#### **CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE**

Les membres ici présents ou représentés constatent que la présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur les objets à l'ordre du jour.

#### **DELIBERATION - RESOLUTIONS**

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

A. L'assemblée décide de remplacer l'article 22, paragraphe 2, des statuts par le texte suivant :

« L'Assemblée générale est convoquée au moins une fois par an, entre le 1er avril et le 30 juin, pour approuver les comptes annuels de l'exercice social écoulé, pour approuver le budget de l'année en cours et pour voter la décharge des membres du Conseil et du commissaire aux comptes le cas échéant. »

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

B. L'assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe entre le paragraphe 1er et 2 actuels de l'article 24 des statuts, libellé comme suit :

Les Membres sont considérés comme présents et participants à l'Assemblée générale quand ils y sont physiquement présents ou représentés et quand ils participent à l'Assemblée générale par des moyens techniques de communication autorisés par le Conseil. Les participants à distance participent à la réunion au même degré que les participants physiquement présents. Le Conseil

*Y a un que  
le meuble  
pirat*

*Ber*

*V. f.*

Approuve la rature de  
..... lignes ..... lettre  
..... chiffres et .....  
mots nuls

*V. f.*

décide d'autoriser ou pas une telle présence à distance à l'occasion de chaque réunion et précise dans la convocation les conditions techniques pour une telle présence à distance.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

2. L'assemblée donne la mission au notaire de déposer la coordination des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à *14 heures 30*.

De tout quoi, la notaire soussignée a dressé le présent procès-verbal à la date et au lieu indiqués ci-dessus.

Droits d'écriture (Code des droits et taxes divers)

Le droit s'élève à nonante-cinq euros (EUR 95,00).

Et après lecture intégrale et commentée du présent procès-verbal, le comparant a signé avec moi,

*[Signature]*  
*Vega Kua*  
*[Signature]*

Certifiée conforme

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
EXTRAORDINAIRE DE BRUXELLES, BELGIQUE,  
16 DÉCEMBRE 2019**



POUR	
CONTRE	
ABSTENTIONS	
AMENDEMENTS PROPOSÉS	

## 4. Comptes 2019 et décharge de l'auditeur

### Résultats financiers 2019

En euros	2018	2019
AFRIQUE *	- 43 729	- 79 904
AMÉRIQUES *	29 633	12 462
ASIE-PACIFIQUE *	1 608	42 824
BUREAU MONDIAL*	16 244	- 6 562
<b>ACI CONSOLIDÉ</b>	<b>26 656</b>	<b>- 27 097</b>
COOPERATIVES EUROPE	6 040	7 215
DOTCOOP 50 %	100 579	59 757

\* Avant consolidation

### Bilan consolidé (1)

Actifs en euros	2018	2019	Passif en euros	2018	2019
Immobilisations corporelles	70 947	43 689	Capitaux propres	1 032 772	984 721
Immobilisations financières	125 821	125 821	Provisions	192 474	91 855
Créances à un an au plus	1 297 554	1 936 469	Montants payables à plus d'un an	-	-
Investissements actuels	119 244	106 651	Montants payables à un an	3 006 530	3 556 556
Avoirs en banque et en caisse	2 924 982	3 363 207	Charges à payer	826 632	1 400 304
Charges reportées et produits à recevoir	519 860	457 599	revenu différé		
	<b>5 058 408</b>	<b>6 033 436</b>		<b>5 058 408</b>	<b>6 033 436</b>

(1) Constitué du bureau mondial (Bruxelles) et des Régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

### Compte de résultat consolidé (1)

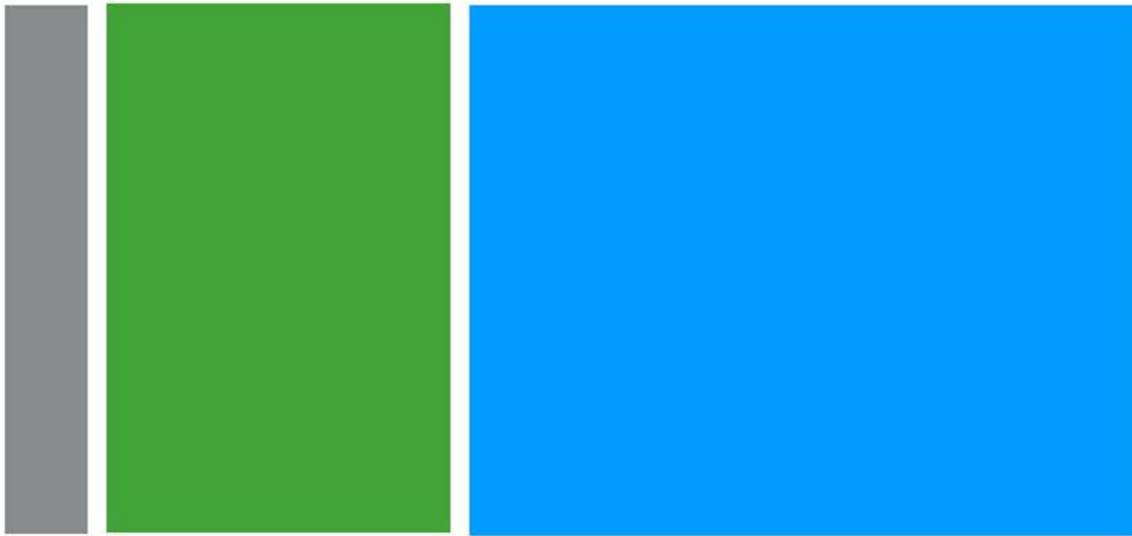
En euros	2018	2019
Réunions et vente de service	282 654	717 023
Cotisations	2 522 782	2 612 231
Appui aux projets	1 843 076	2 374 331
Contributions et subventions	234 937	466 132
Autres produits d'exploitation	53 369	40 051
<b>Total des revenus</b>	<b>4 936 818</b>	<b>6 209 768</b>
Redistribution et aide aux Régions	- 604 293	- 741 851
Services et autres biens	- 1 942 334	- 2 779 812
Rémunérations, charges sociales et pensions	- 1 891 608	- 2 211 792
Amortissement des immobilisations corporelles	- 46 017	- 40 973
Réductions de valeur sur dettes commerciales	- 94 576	- 122 186
Autres charges d'exploitation	- 253 884	- 318 542
<b>Total des dépenses</b>	<b>- 4 832 712</b>	<b>- 6 215 156</b>
Résultat d'exploitation	104 106	- 5388
<b>Résultat financier</b>	<b>- 65 532</b>	<b>- 21 709</b>
Résultat extraordinaire	-11 918	-
<b>Résultat net</b>	<b>26 657</b>	<b>- 27 097</b>

(1) Constitué du bureau mondial (Bruxelles) et des Régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

### Cotisations en euros

	2015	2016	2017	2018	2019
Cotisations	2 411 394	2 643 788	2 734 403	2 522 782	2 603 731
Nombre de membres	290	299	302	318	310





## ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE AISBL

Rapport du commissaire  
31 décembre 2019

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD  
AUDIT | TAX | CONSULTING





## ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE AISBL

### RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALES DES MEMBRES DE ACI POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

#### (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE AISBL (l'« ACI »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 17 novembre 2017, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE AISBL durant six exercices consécutifs.

#### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

##### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'ACI, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 5.486.124,32 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 27.097,47.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ACI au 31 décembre 2019, ainsi que

de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

##### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'ACI, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre conclusion sans réserve exprimée ci-dessus, nous renvoyons à l'annexe A-ASBL 7 dans laquelle l'organe d'administration expose l'impact estimé de la pandémie Covid-19 sur la situation financière de l'AISBL.

#### AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SC<sup>®</sup> - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles  
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles - <sup>®</sup> Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem



### Paragraphe relatif à d'autres points

La perte reportée de € 255.309,56 est passée à € 282.407,03 suite au résultat négatif de l'année 2019, ce qui détériore le fonds social à concurrence de € 27.097,47. Ceci ne remet pas en cause la continuité.

L'AISBL reçoit des subsides auxquels des conditions sont liées. Tous les subsides n'ont pas encore été soumis à des contrôles par les autorités compétentes.

### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'ACI à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'ACI en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'ACI ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'ACI.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ACI;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'ACI à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'ACI à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

#### AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

##### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'ACI.

##### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version en cours de révision) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

##### Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'ACI au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

##### Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes ou, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.

Zaventem, 22 juillet 2020

RSM INTERAUDIT SC  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR  
JEAN-FRANÇOIS NOBELS

<b>201</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)**

DENOMINATION : *Alliance cooperative internationale*

Forme juridique : *Association internationale sans but lucratif*

Adresse : *Avenue Milcamp* N° : *105* Boîte :

Code postal : *1030* Commune : *Schaerbeek*

Pays : *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles francophone*

Adresse Internet \* :

Numéro d'entreprise **BE 0535.539.869**

DATE **07 / 06 / 2013** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\*\* du **03 / 09 / 2020**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01 / 01 / 2019** au **31 / 12 / 2019**

Exercice précédent du **01 / 01 / 2018** au **31 / 12 / 2018**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~\*\*\* identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

<i>Jean-Louis BANCEL</i> <i>Rue de la Glacière 16, 75013 paris, France</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Chunsheng LI</i> <i>Fuxingmennei Street 45, . Xicheng District Beijing, Chine</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Ariel GUARCO</i> <i>Rivadavia Street 1445, . Coronel Pringles Buenos Aires, Argentine</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Jan Anders LAGO</i> <i>Ovre Torekallgatan 31, S-151 3 Sodertalje, Suède</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Martin LOWERY</i> <i>Philadelphia Avenue 612, . Chicago Illinois, Etats-Unis</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Carlo SCARZANELLA</i> <i>Via dei Cipressi n5/b, 54038 Montignoso, Italie</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>

Documents joints aux présents comptes annuels :

Nombre total de pages déposées: **22** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet : **5.2.2, 5.2.3, 5.4, 5.6, 8**

*Bruno Roelants*  
*Directeur Général*

*Signature*  
*(nom et qualité)*

\* Mention facultative.

\*\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

\*\*\* Biffer la mention inutile.

OCR9002

N° BE 0535.539.869

A-asbl 1.1

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

<i>Petar STEFANOV</i> <i>Planinitza Street 6, . Sofia, Bulgarie</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Gregory WALL</i> <i>Keane Street 22, 6011 Peppermint Grove, Australie</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Benett REID</i> <i>Poulhouse Farm - Hockley Brook Lane - Belbroughton . boîte ., Royaume-Uni</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Aditya YADAV</i> <i>Vikramaditya Marg 7-8, , Inde</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Byeong-Won KIM</i> <i>Seamunan-ro Jung-gu 16, . Seoul, République de Corée</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Manuel MARISCAL SIGÜENZA</i> <i>CA Hermano Secundino Bajo G-11 5, 41003 Sevilla, Espagne</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Isabelle FERRAND</i> <i>Boulevard Maiesherbes 167, 75017 Paris, France</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Sébastien CHAILLOU</i> <i>Saint Luc 2, 75018 Paris, France</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Maria-Eugenia PEREZ ZEA</i> <i>Calle 10 boîte 28-70, AP 401 Poblado, Medellin, Antioquia, Colombie</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Toru NAKAYA</i> <i>Nakamisu Tanabe-shi 270, 646--0215 Wakayama Prefecture, Japon</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Alexandra WILSSON</i> <i>Blackburn Ave 50, ON KN 8A5 Ottawa, Canada</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Onofre Cézario DE SOUZA FILHO</i> <i>Avenida Presidente Marques 745, AP 1401 Ed Fontana D Cuiaba, AP</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Kamarudin ISMAIL</i> <i>Jalan BM1/1 Bayan Close Bukit Mahkota 30, 43000 Kajang, Malaisie</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Marjaana SAARIKOSKI</i> <i>Graniittitie 7 as 13, 00710 Helsinki, Finlande</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Florence RAINEIX</i> <i>Avenue de Villars 7, 75075 Paris, France</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Kok Kwong KWEEK</i> <i>Marshall Road 107, , Singapour</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Susanne WESTHAUSEN</i> <i>Gasvaerksvej 9 boîte 3th, 1656 Copenhague, Danemark</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Om Devi MALLA</i> <i>New Baneshwor 10, . Kathmandu, Népal</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Graciela FERNANDEZ QUINTAS</i> <i>Eduardo 1407, 12900 Montevideo, Uruguay</i>	<i>Administrateur</i> <i>21/10/2018 - 17/11/2021</i>
<i>Japheth MAGOMERE</i> <i>PO Box 6992 ., 00200 Nairobi, Kenya</i>	<i>Administrateur</i> <i>21/10/2018 - 17/11/2021</i>
<i>RSM InterAudit Sc Sprl</i> <i>N°: BE 0436.391.122</i> <i>Lozenberg 22b2, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique</i> <i>N° de membre: B00091</i>	<i>Commissaire</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2020</i>

Représenté(es) par:

First - A-asbl2019b - 2 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 1.1

*LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)*

*Jean-François Nobels  
N° de membre: A01360*

*First - A-asbl2019b - 3 / 22*

N° BE 0535.539.869

A-asbl 1.2

**MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT**

Mentions facultatives :

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission :
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
BDO Experts Comptables - Accountants SCRL N°: BE 0448.895.115 Da Vincilaan 9 boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique	2232213EF07	AB
Représenté(es) par:  Vincent van den Bulck (Expert-comptable)	8605 2 F 67	

First - A-asbl2019b - 4 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 2.1

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		20/28	169.509,87	196.767,61
Frais d'établissement .....		20	.....	.....
Immobilisations incorporelles .....	5.1.1	21	7.033,58	34.954,62
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	5.1.2	22/27	25.032,85	22.025,74
Terrains et constructions .....		22	.....	.....
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		22/91	.....	.....
Autres .....		22/92	.....	.....
Installations, machines et outillage .....		23	2.719,06	.....
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		231	2.719,06	.....
Autres .....		232	.....	.....
Mobilier et matériel roulant .....		24	22.313,79	18.695,35
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		241	22.313,79	9.509,30
Autres .....		242	.....	9.186,05
Location-financement et droits similaires .....		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles .....		26	.....	.....
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		261	.....	.....
Autres .....		262	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	.....	3.330,39
Immobilisations financières .....	5.1.3/ 5.2.1	28	137.443,44	139.787,25
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	5.316.614,45	5.051.427,23
Créances à plus d'un an .....		29	.....	.....
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	.....	.....
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		2915	.....	.....
Stocks et commandes en cours d'exécution .....		3	.....	.....
Stocks .....		30/36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution .....		37	.....	.....
Créances à un an au plus .....		40/41	1.403.395,63	1.732.682,73
Créances commerciales .....		40	724.063,39	386.847,54
Autres créances .....		41	679.332,24	1.345.835,19
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		415	.....	.....
Placements de trésorerie .....	5.2.1	50/53	106.651,00	119.244,34
Valeurs disponibles .....		54/58	3.363.207,11	2.924.981,48
Comptes de régularisation .....		490/1	443.360,71	274.518,68
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	5.486.124,32	5.248.194,84

First - A-asbl2019b - 5 / 22

N°		BE 0535.539.869		A-asbl 2.2	
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent	
<b>PASSIF</b>					
<b>FONDS SOCIAL</b> .....		10/15	984.720,97	1.032.770,82	
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b> .....		10	1.267.128,00	1.288.080,38	
Patrimoine de départ .....		100	1.267.128,00	1.288.080,38	
Moyens permanents .....		101			
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12			
<b>Fonds affectés</b> .....	5.3	13			
<b>Résultat positif (néгатif) reporté</b> .....		14	-282.407,03	-255.309,56	
<b>Subsides en capital</b> .....		15			
<b>PROVISIONS</b> .....	5.3	16			
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5			
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b> .....		168			
<b>DETTES</b> .....		17/49	4.501.403,35	4.215.424,02	
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	5.4	17			
<b>Dettes financières</b> .....		170/4			
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172/3			
Autres emprunts .....		174/0			
<b>Dettes commerciales</b> .....		175			
Acomptes reçus sur commandes .....		176			
<b>Autres dettes</b> .....		179			
Productives d'intérêts .....		1790			
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		1791			
Cautionnements reçus en numéraire .....		1792			
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	5.4	42/48	3.939.444,51	3.988.648,26	
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b> .....		42			
<b>Dettes financières</b> .....		43			
Etablissements de crédit .....		430/8			
Autres emprunts .....		439			
<b>Dettes commerciales</b> .....		44	439.466,13	199.624,19	
Fournisseurs .....		440/4	439.466,13	199.624,19	
Effets à payer .....		441			
Acomptes reçus sur commandes .....		46			
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b> .....		45	167.090,28	151.712,81	
Impôts .....		450/3	20.301,34	10.853,08	
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	146.788,94	140.859,73	
<b>Dettes diverses</b> .....		48	3.332.888,10	3.637.311,26	
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire .....		480/8			
Autres dettes productives d'intérêts .....		4890		192.473,68	
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		4891	3.332.888,10	3.444.837,58	
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	561.958,84	226.775,76	
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	5.486.124,32	5.248.194,84	

N° BE 0535.539.869

A-asbl 3

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation .....(+)/(-)		9900	2.401.642,03	2.143.855,73
Ventes et prestations* .....		70/74	.....	.....
Chiffre d'affaires* .....		70	.....	.....
Cotisations, dons, legs et subsides* .....(+)/(-)		73	.....	.....
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers* .....(+)/(-)		60/61	.....	.....
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	5.5	62	2.212.180,91	1.892.004,09
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	40.972,67	46.017,34
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4	5.992,96	37.786,42
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)		635/8	.....	.....
Autres charges d'exploitation .....		640/8	147.883,24	63.941,90
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....(-)		649	.....	.....
<b>Résultat positif (négatif) d'exploitation .....(+)/(-)</b>		9901	-5.387,75	104.105,98
<b>Produits financiers</b> .....	5.5	75	142.628,71	98.423,75
<b>Charges financières</b> .....(+)/(-)	5.5	65	168.967,60	163.955,43
<b>Résultat positif (négatif) courant .....(+)/(-)</b>		9902	-31.726,64	38.574,30
<b>Produits exceptionnels</b> .....		76	6.759,51	5,18
<b>Charges exceptionnelles</b> .....(+)/(-)		66	2.130,34	11.923,48
<b>Résultat positif (négatif) de l'exercice .....(+)/(-)</b>		9904	-27.097,47	26.656,00

\* Mention facultative.

First - A-asbl2019b - 7 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 4

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter .....(+)/(-)	9906	-282.407,03	-255.309,56
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	9905	-27.097,47	26.656,00
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté .....(+)/(-)	14P	-255.309,56	-281.965,56
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2	.....	.....
sur les fonds de l'association ou de la fondation .....	791	.....	.....
sur les fonds affectés .....	792	.....	.....
Affectations aux fonds affectés .....	692	.....	.....
Résultat positif (néгатif) à reporter .....(+)/(-)	(14)	-282.407,03	-255.309,56

First - A-asbl2019b - 8 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 5.1.1

## ANNEXE

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	83.771,36
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8029	.....	
Cessions et désaffectations .....	8039	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8049	.....	
		(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8059	83.771,36	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>			
	8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	48.816,74
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8079	27.921,04	
Repris .....	8089	.....	
Acquis de tiers .....	8099	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8109	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8119	.....	
		(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8129	76.737,78	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(21)	7.033,58	

First - A-asbl2019b - 9 / 22

N°		BE 0535.539.869		A-asbl 5.1.2	
	Codes	Exercice	Exercice précédent		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	135.732,44		
<b>Mutations de l'exercice</b>					
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8169	16.058,74			
Cessions et désaffectations .....	8179	3.525,58			
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8189				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8199	148.265,60			
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>					
	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx			
<b>Mutations de l'exercice</b>					
Actées .....	8219				
Acquises de tiers .....	8229				
Annulées .....	8239				
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8249				
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>					
	8259				
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>					
	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	113.706,70		
<b>Mutations de l'exercice</b>					
Actés .....	8279	13.051,63			
Repris .....	8289				
Acquis de tiers .....	8299				
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8309	3.525,58			
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8319				
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8329	123.232,75			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(22/27)	25.032,85			
<b>DONT</b>					
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....	8349	25.032,85			

N°		BE 0535.539.869		A-asbl 5.1.3	
	Codes	Exercice	Exercice précédent		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>					
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8395P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	139.787,25		
<b>Mutations de l'exercice</b>					
Acquisitions .....	8365	.....			
Cessions et retraits .....	8375	2.343,81			
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8385	.....			
Autres mutations .....	8386	.....			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8395	137.443,44			
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....					
8455P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX				
<b>Mutations de l'exercice</b>					
Actées .....	8415	.....			
Acquises de tiers .....	8425	.....			
Annulées .....	8435	.....			
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8445	.....			
Plus-values au terme de l'exercice .....	8455	.....			
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....					
8525P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX				
<b>Mutations de l'exercice</b>					
Actées .....	8475	.....			
Reprises .....	8485	.....			
Acquises de tiers .....	8495	.....			
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8505	.....			
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8515	.....			
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8525	.....			
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....					
8555P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX				
<b>Mutations de l'exercice</b> .....					
8545	.....				
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....					
8555	.....				
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(28)	137.443,44			

N° BE 0535.539.869

A-asbl 5.2.1

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS****PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS**

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les sociétés de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ) ou (-) (en unités)	
<i>DotCooperation LLC</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Eye Street NW 1775 boîte 8th, DC 20006</i> <i>Washington, Etats-Unis</i>  <i>Participations</i>	0	50,0	0,0	31/12/2019	USD	703.603,00	113.790,00

First - A-asbl2019b - 12 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 5.3

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**ÉTAT DES FONDS AFFECTÉS**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

*Les fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.*

**PROVISIONS**

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important

.....  
.....  
.....

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

.....  
.....  
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....
.....
.....

N° BE 0535.539.869

A-asbl 5.5

**RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9086	13	10
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	10,7	7,7
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9088	17.475	12.811
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	1.722.337,23	1.546.207,03
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	372.260,48	323.175,03
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622	25.477,00	10.782,72
Autres frais de personnel .....	623	92.106,20	11.839,31
Pensions de retraite et de survie .....	624	.....	.....
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
Intérêts intercalaires portés à l'actif .....	6503	.....	.....
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances .....	653	.....	.....
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) .....	656	.....	.....

First - A-asbl2019b - 14 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 5.7

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

	Codes	Exercice
<b>ENTITÉS LIÉES</b>		
Créances sur les entités liées .....	9291	290.143,50
Garanties constituées en leur faveur .....	9294	.....
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....	9295	.....
<b>LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES</b>		
Créances sur les personnes précitées .....	9500	.....
Taux et durée des créances .....		
.....		
.....		
Garanties constituées en leur faveur .....	9501	.....
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....	9502	.....

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)***Honoraires de commissaire: 15 489,58 TVAC**Autres missions 9 450,10 TVAC*

Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché  
 Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation  
 et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Exercice
.....
.....
.....
.....

N°	BE 0535.539.869	A-asbl 6
----	-----------------	----------

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 337 .....

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
	(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>				
Nombre moyen de travailleurs .....	100 9,5	2,0	10,7 (ETP)	7,7 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ...	101 15.357	2.118	17.475 (T)	12.811 (T)
Frais de personnel .....	102 537.069,00	107.242,00	644.311,00 (T)	476.820,00 (T)

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>			
Nombre de travailleurs .....	105 11	2	12,2
<b>Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée .....	110 10	2	11,2
Contrat à durée déterminée .....	111 1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112		
Contrat de remplacement .....	113		
<b>Par sexe et niveau d'études</b>			
Hommes .....	120 2	2	3,2
de niveau primaire .....	1200		
de niveau secondaire .....	1201		
de niveau supérieur non universitaire .....	1202 2		2,0
de niveau universitaire .....	1203	2	1,2
Femmes .....	121 7		7,0
de niveau primaire .....	1210 1		1,0
de niveau secondaire .....	1211		
de niveau supérieur non universitaire .....	1212 3		3,0
de niveau universitaire .....	1213 3		3,0
<b>Par catégorie professionnelle</b>			
Personnel de direction .....	130		
Employés .....	134 11	2	12,2
Ouvriers .....	132		
Autres .....	133		

N° BE 0535.539.869

A-asbl 6

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	6	.....	6,0
305	3	.....	3,0

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....

Nombre d'heures de formation suivies .....

Coût net pour l'association ou la fondation .....

dont coût brut directement lié aux formations .....

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	.....	5811	.....
5802	.....	5812	.....
5803	.....	5813	.....
58031	.....	58131	.....
58032	.....	58132	.....
58033	.....	58133	.....
5821	.....	5831	.....
5822	.....	5832	.....
5823	.....	5833	.....
5841	.....	5851	.....
5842	.....	5852	.....
5843	.....	5853	.....

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....

Nombre d'heures de formation suivies .....

Coût net pour l'association ou la fondation .....

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....

Nombre d'heures de formation suivies .....

Coût net pour l'association ou la fondation .....

First - A-asbl2019b - 17 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 7

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## RÈGLES D'ÉVALUATION

## I ) HORS BILAN

## 1. HORS BILAN

Sont enregistrés en droits et engagements hors bilan, les biens mis à disposition gratuitement dont l'association ne détient pas la pleine propriété mais uniquement un droit d'usage.

## II) BILAN

## 2. IMMOBILISATIONS

Les acquisitions dont la valeur atteint 500 EUR et qui participent à l'activité de la société pour une durée supérieure à 1 an sont considérées comme des immobilisations.

Les amortissements seront linéaires et débiteront le premier jour du mois de l'acquisition.

## 2.1 FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont amortis au taux de 100 %.

## 2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations acquises de tiers sont valorisées à leur prix d'acquisition et les autres sont valorisées à leur coût de revient. Elles font l'objet, en cas d'utilisation limitée dans le temps, d'amortissement linéaires aux taux suivants :

- Frais de recherche et de développement : 33,33%
- Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires, site internet : 33,33%
- Goodwill : 33,33%

## 2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, y compris les frais accessoires. Toutefois dans le cadre d'achat par lot de composantes peu significatives, celles-ci sont valorisées à la valeur globale du lot.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires, prenant cours le premier jour du mois de leur acquisition, aux taux suivants :

- Immeubles : 5%
- Installations : 10% - 20%
- Mobilier et matériel de bureau : 33,33%
- Matériel roulant : 20%
- Aménagement des locaux : 20%

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner

First - A-asbl2019b - 18 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 7

l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

A titre exceptionnel et en conformité avec les règles d'éligibilité du « Framework partnership Agreement » avec l'Union Européenne, les immobilisations affectées à ce programme sont amorties à 100% l'année d'acquisition.

### 3. BIENS MIS A DISPOSITION GRATUITEMENT ET PRESTATIONS BENEVOLES

Les biens mis à disposition et dont l'association peut faire un usage onéreux, sont valorisés à la valeur de marché ou d'usage.

Les prestations bénévoles destinées à être réalisées sont valorisées à la valeur probable de réalisation.

Les prestations bénévoles liées à une immobilisation générant un profit sont valorisées à la valeur de marché ou d'usage.

### 4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de l'association dans laquelle une participation est détenue.

Des réductions de valeurs systématiques seront appliquées en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale et feront l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

### 5. CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent. Les réductions de valeurs sont reprises si elles s'avèrent excédentaires.

Les souscriptions de l'année qui n'ont pas été payées font l'objet d'une réduction de valeur de 50%. Les souscriptions non payées des années antérieures font l'objet de réductions de valeur pour leur totalité.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

### 6. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Remarque : les articles ne sont valorisés que s'ils sont voués à être réalisés

a) Approvisionnements (matières premières et fournitures) : N/A

b) En-cours de fabrication : N/A

First - A-asbl2019b - 19 / 22

N°	BE 0535.539.869	A-asbl 7
----	-----------------	----------

c) Produits finis et/ou marchandises :

Les marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les produits finis sont évalués à leur coût de revient ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les sorties de stock sont actées aux stocks à concurrence de la valeur d'acquisition des éléments sortis du stock. Pour les avoirs dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, la valeur de sortie des stocks est établie selon la méthode FIFO.

d) Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées au prix de revient marginal, sans inclure la part de bénéfice y relative, même si celle-ci est devenue raisonnablement certaine. Le prix de revient comprend les charges directement imputables aux commandes, mais ne comprend pas les charges financières et / ou exceptionnelles.

e) Réductions de valeur :

Elles sont actées pour les stocks vétustes ou obsolètes.

7. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition.

8. COMPTES DE REGULARISATION (Actif)

Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis ; ils sont comptabilisés soit aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants, soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

9. FONDS SOCIAL

Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté de moyens permanents (dons, legs, subsides en nature ou en espèces) reçus par l'association et destinés à soutenir durablement les activités de l'association.

RESULTATS AFFECTES : des fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

10. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à la législation comptable.

11. SUBSIDES

Subsides enregistrés au bilan :

First - A-asbl/2019b - 20 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 7

Subsides de constitution ou d'extension d'activité (fonds associatifs) :

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Subsides d'acquisition d'actifs (subsides en capital):

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les subsides en capital sont comptabilisés pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont reprises au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

#### 12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

Les provisions sont complétées par les provisions pour dons et legs avec droits de reprises, le cas échéant.

#### 13. DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

#### 14. COMPTES DE REGULARISATION (Passif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter ; ils sont comptabilisés :

soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore revues ; soit aux montants nominaux du prorata des produits déjà factures ou encaisses, mais qui concernent l'exercice suivant.

#### 15. DEVICES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes au jour ou à une date proche du jour de l'opération. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

À la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

### III) COMPTE DE RESULTATS

#### 16. DONS ET LEGS

Les dons et legs mentionnés ci-dessous, concernent le compte de résultats (# 73)

First - A-asbl/2019b - 21 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 7

Les dons et legs reçus en espèces, portant sur la fondation ou l'extension des activités, sur l'acquisition d'immobilisés ou sur des valeurs disponibles, sont valorisés à la valeur nominale du versement.

Les dons et legs reçus en nature, portant sur la constitution ou l'extension des activités, sur l'utilisation en tant qu'immobilisé ou en soutien du fonds de roulement, sont valorisés à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les dons et legs en nature reçus dans un but de réalisation sont valorisés à la valeur probable de réalisation au moment de l'inventaire.

Les dons et legs en nature destinés à être distribués gratuitement ne sont pas valorisés.

#### 17. SUBSIDES REPRIS EN RESULTATS

Subsides d'activités (subsides d'exploitation)

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale au compte de résultats, les subsides en nature à la valeur de marché.

#### 18. SUCCURSALES

Les informations financières des succursales (ICA ASIA & PACIFIC - AFRICA et AMERICA) sont intégrées dans les comptes belges de l'Alliance Coopérative Internationale AISBL.

#### 19. POINTS DIVERS

La différence entre les frais du personnel repris à l'annexe Asbl 3 (code 62) et les frais repris à l'annexe Bilan social (code 1023) est liée aux chiffres consolidés qui ne se retrouvent pas dans le bilan social, celui-ci ne reprenant que les chiffres pour la Belgique.

#### 20. Evénements survenus après la clôture de l'exercice

A partir de mars 2020, la pandémie de Covid-19 a impacté l'économie belge. Pour notre association, celle-ci a entraîné les impacts suivants :

Le télétravail a été mis en place, le Congrès initialement prévu à Séoul en décembre 2020 a été reporté à 2021. Cependant, l'Alliance Coopérative Internationale AISBL a mis en place les mesures nécessaires pour adapter son organisation et préserver la sécurité et la santé de ses employés afin de garantir la poursuite de ses activités dans les meilleures conditions. Ainsi, le Covid-19 ne devrait avoir qu'un impact mineur sur les comptes de 2020.

La continuité n'est pas remise en cause.

First - A-asbl/2019b - 22 / 22

\*\*\*



APPROBATION DES COMPTES 2019 ET DÉCHARGE DE L'AUDITEUR	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTIONS	

## 5. Reconduction de l'auditeur

Conformément à l'article 20 des statuts de l'ACI un auditeur est chargé de surveiller la situation financière, les comptes annuels et la conformité des transactions dans les comptes annuels avec la loi et les statuts. L'assemblée générale désigne l'auditeur au sein des membres, qu'ils soient des personnes physiques ou morales, faisant partie de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises en Belgique (*'Instituut der 7 Bedrijfsrevisoren'*). L'auditeur est nommé pour une durée renouvelable de trois (3) ans.

Suite à la recommandation du comité d'audit et des risques, le conseil d'administration recommande de reconduire RSM InterAudit en tant qu'auditeur pour l'Alliance coopérative internationale AISBL. RSM InterAudit est membre de RSM international, un réseau de cabinets membres offrant des services d'audit, de fiscalité et de conseil. Ils emploient plus de 41 000 personnes dans plus de 800 bureaux et opèrent dans 120 pays à travers le monde, avec plus de 160 professionnels en Belgique. Leur cotisation annuelle sera de 12 600 euros HTVA

Selon les statuts de l'ACI (article 25) « la nomination des membres du conseil d'administration et des commissaires aux comptes se fait par vote secret ». Par conséquent, la reconduction de l'auditeur se fera à l'aide d'un système de vote en ligne qui garantira le secret et la sécurité.

\* \* \*



### MOTION

Reconduire RSM InterAudit en tant qu'auditeur de l'Alliance coopérative internationale AISBL

## 6. Approbation du budget 2020

COMBINED BUDGET 2020 in EUR (euros)					
	BUREAU MONDIAL	AFRIQUE	AMÉRIQUES	ASIE-PACIFIQUE	TOTAL
REVENU MONDIAL	2 257 557,84	343 030,04	1 078 502,93	647 135,65	4 326 226,45

<b>Revenu mondial des cotisations</b>	915 310,97	75 596,17	325 706,34	361 100,13	1 677 713,60
Cotisations	2 539 214,87	0,00	0,00	0,00	2 539 214,87
Provision pour créances douteuses	- 154 187,91	0,00	0,00	0,00	- 154 187,91
Redistribution des cotisations	- 1 469 715,99				- 707 313,35
Comités thématiques	- 20 000,00				- 20 000,00
Répartition sectorielle (15 %)	- 349 196,0	0,00	0,00	0,00	- 349 196,00
Répartition régionale	- 1 100 519,99	75 596,17	325 706,34	361 100,13	- 338 117,35
<b>Recette des réunions</b>	0,00	18,063,60	0,00	0,00	18 063,60
<b>Autres + revenus du projet</b>	1 342 246,87	249 370,27	749 561,06	286 035,52	2 627 213,72
<b>Intérêts financiers</b>	0,00	0,00	3235,53	0,00	3235,53

<b>DÉPENSES</b>	<b>- 2 285 302,00</b>	<b>- 377 279,58</b>	<b>- 1 076 976,18</b>	<b>- 634 837,00</b>	<b>- 4 374 394,76</b>
<b>Services et autres biens</b>	- 847 344,00	- 85 777,39	- 310 957,58	- 215 100,00	- 1 459 178,97
Locaux	- 93 600,00	- 9244,30	- 34 172,24	- 47 636,00	- 184 652,54
Bureau mondial	- 21 550,00	- 2831,98	- 17 037,34	- 7640,00	- 49 059,32
Voyages	-103 658,00	-8916,67	- 65 856,52	- 85 386,00	- 263 817, 19
IT	- 25 450,00	- 6039,93	- 35 616,42	- 13 931,00	- 81 037,35
Services externes	- 452 735,00	- 54 859,54	- 145 596,24	- 38 037,00	- 691 227,78
Frais de réunion	- 150 351,00	- 3884,97	- 12 678,82	- 22 470,00	- 189 384,79
<b>Personnel</b>	- 1 229 758,00	- 279 470,39	- 526 592,85	- 337 947,00	- 2 373 768,24
<b>Amortissements</b>	- 16 200,00	- 3000,00	- 3714,56	0,00	- 22 914,56
<b>Autres dépenses, soutien aux projets</b>	- 17 000,00	0,00	- 224 531,01	- 81 790,00	- 478 321,01
<b>Charges financières</b>	- 20 000,00	- 9031,80	- 11 180,18	0,00	- 40 211,98

<b>REVENU NET</b>	<b>- 27 744,16</b>	<b>- 34 249,54</b>	<b>1526,75</b>	<b>12 298,65</b>	<b>- 48 168,30</b>
-------------------	--------------------	--------------------	----------------	------------------	--------------------

\* \* \*

## APPROBATION DU BUDGET 2020

POUR

CONTRE

ABSTENTIONS



## 7. Décharge du conseil d'administration

Conformément aux statuts de l'ACI (article 22) : « L'Assemblée générale est convoquée au moins une fois par an, entre le 1er avril et le 30 juin, pour approuver les comptes annuels de l'exercice social écoulé, pour approuver le budget de l'année en cours et pour voter la décharge des membres du Conseil et du commissaire aux comptes le cas échéant. ».

### Que signifie donner décharge aux membres du conseil d'administration et à l'auditeur ?

Il s'agit d'une exigence conforme à la loi belge. Lorsque l'assemblée générale donne décharge à l'auditeur ou au conseil d'administration, l'association renonce de ce fait à son droit d'invoquer la responsabilité du conseil d'administration ou de l'auditeur :

8. pour l'exécution négligente de ses tâches, et
9. pour les dommages subis par l'association à la suite de toute infraction à la loi ou aux statuts de l'association qu'il n'aurait pas identifiée au cours de son contrôle (par exemple comptes annuels frauduleux établis par le conseil d'administration). Dans cette dernière hypothèse, l'auditeur ne sera pas responsable s'il démontre qu'il a correctement rempli ses fonctions et a révélé ces violations au conseil d'administration (ou à l'assemblée générale si le conseil d'administration ne remédie pas à la violation).

Cependant, la décharge n'est valable que dans la mesure où elle a été accordée en toute connaissance de cause. La même réserve s'applique à la décharge accordée aux administrateurs.

Cela signifie que la décharge ne renonce aux droits de l'association contre l'auditeur que sur les faits, actions ou omissions qui ont été divulgués à l'assemblée générale (par exemple dans le rapport de l'auditeur / conseil d'administration ou dans les déclarations approuvées) ou, plus généralement, des faits, des actions ou des omissions dont l'assemblée générale avait (en fait) connaissance ou dont l'assemblée générale aurait raisonnablement pu avoir connaissance.



DÉCHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTIONS	

## Prochaines assemblées générales

Ci-dessous les dates des prochaines assemblées générales :

- [33e Congrès mondial des coopératives](#), Séoul, Corée, du 1 au 3 mars 2021. L'assemblée générale devrait se tenir le 3 mars.
- 2021 : l'assemblée générale virtuelle pour approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé et voter la décharge des membres du conseil d'administration et, le cas échéant, de l'auditeur se tiendra en juin 2021.

*\* Ces dates sont sujettes à un nouveau rééchelonnement si la pandémie le rend nécessaire pour cause de force majeure.*

*En cas de divergence, la version officielle du texte de la documentation officielle de l'assemblée générale de l'ACI sera la version anglaise avec ces deux exceptions :*

- 1. Les comptes audités, auquel cas la version officielle est la version française, et*
- 2. Le projet de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACI tenue à Bruxelles, Belgique, le 16 décembre 2019 : la version officielle est la version française.*

*Des traductions gratuites sont fournies dans la documentation officielle de l'assemblée générale en anglais, français et espagnol, selon le cas. Toutes les versions linguistiques de la documentation officielle de la réunion sont disponibles à l'adresse <https://www.ica.coop/fr/evenements/lassemblee-generale-2020-laci>.*



**Alliance  
Coopérative  
Internationale**

**Alliance Coopérative Internationale**

Avenue Milcamps 105  
1030 Brussels - Belgium

Tel: +32 2 743 10 30

[ica@ica.coop](mailto:ica@ica.coop)

[www.ica.coop](http://www.ica.coop)